



**2011**

---

# Rapport Financier Annuel

Xilam Animation - Société anonyme au capital de 470 000 €  
Siège social : 86/90, rue Notre-Dame de Nazareth 75003 PARIS  
RCS Paris 423 784 610

# Sommaire

<b>Responsables de l'information .....</b>	<b>3</b>
<b>Rapport de gestion.....</b>	<b>6</b>
<b>Gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>36</b>
<b>Comptes consolidés.....</b>	<b>61</b>
<b>Comptes sociaux .....</b>	<b>105</b>

*Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.*

# Responsables de l'information

## **Sommaire**

<b>Responsable du document .....</b>	<b>5</b>
<b>Attestation du responsable du document .....</b>	<b>5</b>
<b>Responsable de l'information .....</b>	<b>5</b>

## **Responsables de l'information**

### **Responsable du document**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration de Xilam Animation (ci-après "Xilam", "Xilam Animation" ou la "Société").

### **Attestation du responsable du document**

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion contenus dans le présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 avril 2012

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*

### **Responsable de l'information**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration

Adresse : 86-90, rue Notre-Dame de Nazareth  
75003 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 40 18 72 00

Télécopie : + 33 (0)1 42 77 85 60

Courriel : xilam@xilam.com

L'information financière est disponible sur le site de Xilam Animation à l'adresse suivante :  
[www.xilam.com](http://www.xilam.com)

# Rapport de gestion

## Sommaire

1. Activités du Groupe et de la Société.....	8
1.1. Evénements significatifs de l'exercice.....	8
1.2. Résultats économiques et financiers consolidés.....	9
1.3. Risques auxquels le Groupe est exposé.....	15
1.4. Activité de Xilam Animation SA.....	17
1.5. Activité des filiales.....	18
1.6. Situation de la Société à la date du présent rapport.....	19
1.7. Evolution prévisible et perspective d'avenir.....	19
1.8. Conséquences sociales et environnementales de l'activité.....	19
1.9. Diversité / Egalité des chances.....	21
2. Résultats - Affectation.....	21
2.1. Affectation du résultat.....	21
2.2. Dépenses non déductibles fiscalement.....	22
3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	22
4. Rappel des dividendes distribués.....	22
5. Recherche et développement.....	23
6. Informations sur les délais de paiement.....	23
7. Conventions courantes et réglementées.....	23
8. Renouvellement de mandat des mandataires sociaux et des administrateurs.....	24
9. Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs.....	24
10. Rémunération des mandataires sociaux.....	25
11. Capital social et actionnariat.....	25
11.1. Capital social.....	25
11.2. Structure du Capital.....	27
11.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions.....	29
12. Etat de la participation des salariés au capital.....	31
13. Options de souscription d'actions.....	32
14. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	32
15. Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital.....	32

# 1. Activités du Groupe et de la Société

---

## 1.1. Evénements significatifs de l'exercice

En dépit d'un contexte international difficile et très concurrentiel, Xilam a réussi à maintenir son activité de production sur 2011 avec la livraison de 11 nouvelles heures de programmes. En parallèle à l'activité des productions nouvelles, le catalogue a dégagé un niveau encore jamais atteint par Xilam soit plus de 3,5 millions d'euros soit une progression de +23% par rapport à 2010 qui était une année record. La politique menée depuis 3 ans visant à capitaliser et développer des marques fortes tant en France qu'à l'international continue à porter ses fruits. Xilam a réussi, au travers de cette stratégie d'optimisation de marques et de licences, à créer plusieurs marques fortes qui permettront de soutenir et développer l'activité sur les prochaines années.

L'exercice 2011 est ainsi marqué par un retour à une rentabilité supérieure à 19% des revenus soit 1,85 millions d'euros d'EBIT (i.e. Résultat opérationnel courant).

En parallèle, Xilam, en décembre 2011, a décidé de transférer son siège social au 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, quittant ainsi son studio historique du 25 rue Yves Toudic 75010 Paris dans lequel la Société était établie depuis plus de 15 ans. Ce déménagement, qui a pour objectif d'accompagner la croissance du Groupe, permet à Xilam de bénéficier d'un environnement plus adapté à ses activités et d'offrir à ses artistes et techniciens, ainsi qu'à ses partenaires, un lieu facile d'accès, avec un meilleur confort et plus d'espace.

### 1.1.1. Du côté des productions

#### 1.1.1.1. Les productions terminées

Au 31 décembre 2011, les productions *Les Dalton* et *Zig & Sharko* ont été entièrement livrées à l'ensemble des diffuseurs. Le succès de ces deux séries tant en France qu'à l'international fait présager des suites probables sur les deux prochaines années.

#### 1.1.1.2. Les productions en cours

- ***Flapacha, où es-tu ? (ex Summer Camp)*** (52 x 13') : Cette "comédie farfelue" *upper pre-school*, destinée aux 5-8 ans, mêle écologie et merveilleux à travers les tribulations estivales de deux héros et de leur bande de copains. La série est entrée en production en septembre 2010 après son acquisition par France Télévisions. De plus, un contrat de coproduction a été signé avec la RAI sur le second semestre 2011. Au 31 décembre 2011, 10 épisodes ont été livrés à France 5. Les 42 épisodes restants seront livrés en 2012.
- ***Hubert et Takako*** (78 x 7') : Créé par Hugo Gittard (*Rantanplan, Mr Bébé, Flapacha, où es-tu ?*), ce projet a été développé en interne. La série a été mise en production toute fin 2011 en partenariat avec Canal Plus, Gulli et Canal J. La livraison de la série commencera fin 2012 et se poursuivra en 2013.
- ***Oggy et les cafards – Saison 4*** (78 x 7') : La suite d'*Oggy et les cafards* a été mise en production sur le deuxième semestre 2011. Les nouvelles aventures d'Oggy et de ses amis, en partenariat avec Canal Plus, France Télévisions et Cartoon Network Asie, seront livrées aux chaînes en 2012 dans leurs totalités.



## Rapport de gestion

### 1.1.1.3. Les développements

- **Les Dalton 2** (78 x 7') : La suite des nouvelles aventures des 4 frères Dalton est actuellement en développement chez Xilam. Des discussions sont en cours avec France Télévisions et Canal Plus afin de produire la seconde saison dès 2012.
- **La Famille Paprika** : Premier projet préscolaire de Xilam, il a été présenté à Disney Channel Europe mais aucun accord n'a pu intervenir en raison de l'incompatibilité entre la convention proposée par Disney et les exigences des chaînes françaises. Le projet est présenté actuellement à de nouveaux diffuseurs.
- **Bienvenue chez les Ronks** (52 x 13') : Créé par Olivier Jean-Marie (*Oggy et les cafards*, *Zig & Sharko*), ce projet est actuellement en développement. France Télévisions a signé en 2011 une convention de développement avec Xilam.

### 1.1.2. Du côté des investissements

Hors investissements liés directement aux productions, le Groupe a investi significativement sur deux postes :

- Immobilisations incorporelles : Xilam a acquis en 2011 des droits d'exploitation pour *Oggy et les cafards* sur de nouveaux territoires (Asie, Espagne, Italie ...).
- Immobilisations corporelles (agencements et mobilier) : Compte tenu du déménagement dans les nouveaux locaux de la rue Notre-Dame de Nazareth, Xilam a investi un montant de 491 milliers d'euros en agencement et mobilier afin d'accueillir les activités.
- Immobilisations corporelles (informatique) : En parallèle aux investissements dans les agencements, Xilam a également investi dans du renouvellement de matériels informatiques compte tenu d'un parc vieillissant et insuffisant pour les besoins de productions présents et à venir. L'investissement de 936 milliers d'euros a été financé au travers de contrats de crédit-bail.

## 1.2. Résultats économiques et financiers consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Xilam au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Entreprises Ltd	Intégration globale	100%	100%	Angleterre
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

## Rapport de gestion

### Analyse des résultats consolidés du Groupe

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>7 059</b>	<b>6 787</b>
Subventions et Autres Produits	2 686	2 192
<b>Résultat opérationnel courant (EBIT)</b>	<b>1 921</b>	<b>739</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	790	(140)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 711</b>	<b>599</b>
Coût de l'endettement financier net	(110)	(113)
Impôts	(523)	(2)
<b>Résultat net</b>	<b>2 061</b>	<b>504</b>
<b>CAF</b>	<b>7 142</b>	<b>6 778</b>
Capitaux propres	10 361	8 358
Dettes financières hors auto-liquidatifs	3 350	2 706
Disponibilités	240	408
Ratio des passifs courants*/capitaux propres	0,74	0,68
Ratio des passifs courants*/chiffre d'affaires et subventions	0,87	0,69

\* hors emprunts auto-liquidatifs et produits constatés d'avance.

#### 1.2.1. Chiffre d'affaires net et subventions

Le chiffre d'affaires consolidé majoré des subventions ressort à 8 748 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires Net (en milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Nouvelles productions	4 942	5 270
Catalogue et merchandising	3 547	2 874
Autres	259	103
<b>Total</b>	<b>8 747</b>	<b>8 247</b>

L'exercice 2011 poursuit le développement de l'activité Télévision avec la livraison de 11 heures de programme, contre 14 heures l'exercice précédent.

La livraison des 8 épisodes des *Dalton* au cours de l'exercice a généré un chiffre d'affaires de 547 milliers d'euros et la livraison des 44 premiers épisodes de *Zig & Sharko* a généré un chiffre d'affaires de 3 528 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires Catalogue TV provient essentiellement de la série *Oggy et les cafards* pour 1 670 milliers d'euros, *Zinzins de l'espace* pour 422 milliers, *Ratz* pour 213 milliers d'euros et *Shuriken School* pour 156 milliers d'euros et 666 milliers d'euros de droits dérivés (éditions musicales, Procirep et Angoa).

Les subventions d'exploitation proprement dites pour l'activité Animation TV s'élèvent à 1 689 milliers d'euros (1 459 milliers d'euros en 2010) soit 1 308 milliers d'euros pour *Zig et Sharko* octroyés par le CNC et la Commission Européenne, 239 milliers d'euros pour *Flapacha, où es-tu ?* en provenance du CNC et 155 milliers d'euros pour *les Dalton* en provenance du CNC.

## Rapport de gestion

### 1.2.2. Résultat opérationnel courant

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	8 747	8 247
Autres produits des activités ordinaires	998	733
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>9 745</b>	<b>8 980</b>
Achats	(367)	(406)
Charges de personnel	(813)	(576)
Autres charges opérationnels non courantes	(1 501)	(984)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(5 143)	(6 274)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 921</b>	<b>739</b>
Autres produits et charges non courants	790	(140)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 711</b>	<b>599</b>

Le résultat opérationnel courant s'élève à 1 921 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre un profit de 739 milliers d'euros au 31 décembre 2010 soit une augmentation de +160%. Cette amélioration du résultat opérationnel courant provient essentiellement de la croissance des revenus du catalogue et de la diminution des amortissements des productions compte tenu d'un niveau de productions livrées plus importantes en 2010 qu'en 2011 auquel s'ajoute une amélioration des marges de production (i.e. Plan de financement – coûts de production) démontrant la capacité de Xilam à préfinancer ses productions (préventes internationales) en amont de la phase de production proprement dites.

#### 1.2.2.1. Autres produits des activités ordinaires

Les "Autres produits des activités ordinaires" s'élèvent à 998 milliers d'euros et correspondent essentiellement au crédit d'impôt audiovisuel, aux aides obtenues sur les projets en développements et à des refacturations de coûts à la société One World dans le cadre du film *La Guerre des Boutons*. Ils intègrent notamment :

- 106 milliers d'euros liés au développement ;
- 350 milliers d'euros de crédit d'impôt audiovisuel pour les séries d'animation TV ;
- 454 milliers de coûts refacturés au titre du film *La Guerre des Boutons*.

#### 1.2.2.2. Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent par rapport au 31 décembre 2011. Ceci s'explique notamment par une activité Animation Télévision un peu moins soutenue qu'en 2010, générant de ce fait une moindre refacturation des salaires et charges aux productions et une légère augmentation des salaires en provenance de la filiale Armada TMT.

#### 1.2.2.3. Autres charges d'exploitation nettes

Le poste "Autres charges d'exploitation nettes" s'élève au 31 décembre 2011 à 1 563 milliers d'euros contre 984 milliers d'euros au 31 décembre 2010. L'augmentation de ce poste s'explique par :

- des rétrocessions de droits (soficas) qui passent de 172 milliers d'euros en 2010 à 375 milliers d'euros en 2011; et
- des loyers et charges locatives pour le siège social qui passent de 139 milliers d'euros en 2010 à 359 milliers d'euros en 2011.

## Rapport de gestion

### 1.2.2.4. Amortissements et provisions nets

Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent au cours de l'exercice et passent de 6 271 milliers d'euros à 5 143 milliers d'euros, ce qui s'explique par la baisse du volume d'activité sur l'exercice 2011 par rapport à 2010 et en raison d'une activation de coûts de production moins importants du fait de la production de série avec un coût de fabrication plus faible (résultat d'économies d'échelles et de gains de productivité).

### 1.2.2.5. Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont principalement composés de l'indemnité d'éviction de 1 000 milliers d'euros moins les coûts non activables relatifs au déménagement dans les nouveaux locaux de la rue de Notre-Dame de Nazareth à Paris.

### 1.2.3. Résultat financier

Le résultat financier, après activation des frais financiers imputables aux séries et avant autres produits et charges financiers nets, s'élève à (110) milliers d'euros en 2011 contre (113) milliers d'euros en 2010. Le niveau faible des taux d'intérêts depuis 2010 permet à Xilam de financer ses productions à des taux très satisfaisants.

### 1.2.4. Impôts

La charge d'impôts s'élève à (523) milliers d'euros en 2011 contre (2) milliers d'euros en 2010. La charge d'impôts 2011 s'explique comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Impôts courants	(110)	
Impôts différés	(413)	(2)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>(523)</b>	<b>(2)</b>
<b>Taux effectif d'impôt (%)</b>	<b>20,73 %</b>	<b>0,46 %</b>

Compte tenu des modifications de loi sur l'utilisation des déficits reportables, Xilam devra reverser en 2012 un impôt courant de (110) milliers d'euros. La charge d'impôts différés est relative à la consommation des impôts différés actifs sur les déficits activés sur les exercices antérieurs minorée de l'activation de 233 milliers d'euros de nouveaux impôts différés actifs sur des déficits non activés sur les exercices antérieurs. Les bonnes perspectives d'activité attendues sur les 5 prochaines années justifient pleinement cette reconnaissance d'impôts différés actifs.

### 1.2.5. Résultat net consolidé

Le résultat net au 31 décembre 2011 est un bénéfice de 2 061 milliers d'euros contre un bénéfice de 504 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

## Rapport de gestion

### 1.2.6. Autres éléments financiers clés

#### 1.2.6.1. Investissements

Les investissements incorporels liés aux productions (y compris frais financiers activés) s'élèvent à 7 140 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 500 milliers d'euros liés aux acquisitions de droits d'exploitation sur de nouveaux territoires pour la marque "*Oggy et les cafards*".

Il est rappelé ici que les frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui répondent aux conditions d'activation selon IAS 38.

En parallèle à ces investissements, Xilam a investi 438 milliers d'euros en immobilisations corporelles (agencements) compte tenu du changement de siège social effectué à fin décembre 2011. D'autre part, le Groupe a effectué des investissements significatifs en informatique pour un montant de 936 milliers d'euros afin de renouveler et développer son parc informatique vieillissant, insuffisant pour les besoins de production présents et à venir.

#### 1.2.6.2. Capitaux propres (hors aides à la production)

L'augmentation des capitaux propres, qui passent de 8 538 milliers d'euros à 10 361 milliers d'euros provient essentiellement du résultat de l'exercice soit 1 999 milliers d'euros.

#### 1.2.6.3. Trésorerie et endettement net

Au 31 décembre 2011, les disponibilités s'élèvent à 240 milliers d'euros. Elles s'élevaient à 408 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés fait partie intégrante des comptes consolidés et rationalise cette variation.

Néanmoins, le Groupe a mené une politique d'investissement lourde tant au niveau des actifs incorporels (acquisition de droits d'exploitation) et que des actifs corporels dans le cadre du déménagement, consommateur de trésorerie court terme.

Du point de vue des actifs financiers, la mobilisation de la trésorerie pour un montant de 644 milliers d'euros (garantie des loyers futurs sur 9 mois et un dépôt de garantie), a aussi été un élément consommateur de la trésorerie disponible du Groupe sur l'année 2011.

## Rapport de gestion

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240	408
Soldes créditeurs de banques	(572)	(806)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(332)</b>	<b>(398)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(528)	(37)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(631)	(17)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(372)	(232)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(229)	(32)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(1 760)</b>	<b>(318)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(2 092)</b>	<b>(716)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(98)	(443)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(4 693)	(5 036)
• Concours bancaires courants (Dailly)	(1 019)	(1 582)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(5 810)</b>	<b>(7 062)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(7 902)</b>	<b>(7 778)</b>

Au niveau de l'endettement net structurel (hors dettes auto-liquidatives garanties par des contrats fermes), ce dernier est passé de (716) milliers d'euros à (2 092) milliers d'euros (y compris dettes de crédit-bail). Hors dettes de crédit-bail, l'endettement bancaire net n'a augmenté que de 631 milliers d'euros.

En effet, au cours du second semestre 2011, le Groupe a renouvelé sa ligne de financement à moyen terme dont la précédente avait été remboursée en avril 2011. La nouvelle ligne accordée est fixée à 1 000 milliers d'euros remboursable sur 3 ans. La quote-part remboursable à long terme s'élève à 528 milliers d'euros et 372 milliers d'euros à court terme. Cette ligne de financement a permis au Groupe de financer une partie de ses investissements incorporels (acquisition des droits d'exploitation d'*Oggy et les cafards* sur de nouveaux territoires, déjà source de revenus significatifs en 2011).

En contrepartie, en 2011, le Groupe a entièrement remboursé le crédit bancaire relatif à l'acquisition de sa filiale de production au Vietnam.

L'endettement à long terme a également augmenté du fait des investissements corporels massifs financés par du crédit-bail compte tenu de la décision prise en 2011 de renouveler son parc informatique vieillissant. Ces investissements devraient permettre au Groupe de subvenir à ces besoins croissants de production sur les prochaines années.

Concernant l'endettement à court terme bancaire, ce dernier n'a augmenté que de 140 milliers d'euros. La dette bancaire court terme correspond principalement à la quote-part de la ligne de trésorerie moyen terme.

En contrepartie, l'endettement auto-liquidatif (Dailly et crédits de production signés avec Coficiné) a diminué de 1 252 milliers d'euros. Le Groupe bénéficie sur ces crédits de production de taux d'intérêts faibles du fait du contexte économique et d'une excellente notation de son risque de défaillance. Ces deux éléments conjugués permettent un financement des productions à des niveaux assez faibles.

Les conditions financières (taux, modalités de remboursement) sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés présentés dans le présent rapport financier.

### 1.3. Risques auxquels le Groupe est exposé

#### 1.3.1. Risques de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes (cf. détail en paragraphe 4.9. Dettes financières de l'annexe sur les comptes consolidés).

Les débloquages sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production. L'encaissement se fait selon un échancier déterminé entre Xilam et ses clients, parties intégrantes au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 400 milliers d'euros et 2 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 1.3.2. Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des *reportings* de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La filiale située en Angleterre n'a quasiment plus aucune activité ce qui réduit l'exposition du Groupe au risque de change euro/Livre sterling.

## Rapport de gestion

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	213	39		77	97
Passifs	(122)		(9)	(5)	(109)
Hors bilan	0				
Position nette avant gestion	91	39	(9)	72	(12)
Couverture	0				
Position nette avant gestion	91	39	(9)	72	(12)
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(1)	(0)	0	(1)	0

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 91 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (1) millier d'euros.

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 1 098 milliers d'euros, soit 15,6% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	USD
Chiffre d'affaires	1 098	46	45	1 007

Néanmoins, compte tenu d'une activité 2012 importante dans les territoires de croissance que sont l'Asie et l'Amérique du Sud, où la devise de transaction est le dollar, le Groupe mettra en place des couvertures à terme afin de se couvrir d'éventuelles variations du dollar et de l'euro lorsque les encaissements des contrats seront très échelonnés dans le temps.

### 1.3.3. Risques de taux

Compte tenu du contexte actuel de baisse des taux, ces couvertures ne sont pas pour le moment envisagées. De plus, comme indiqué dans l'annexe sur les comptes consolidés, l'incidence d'une modification d'un point reste non significative à ce jour.

### 1.3.4. Risques pays

Sur l'exercice, la Société n'a pas réalisé de vente dans des pays dont la situation économique et financière est un facteur de risques. Par ailleurs, une partie du processus de production est délocalisée en Corée du Sud, en Chine, au Vietnam ou en Inde auprès de prestataires établis et réputés qui assurent en général les travaux d'animation ainsi que de scénarisation des séries de Xilam. Ces tâches étant à faible valeur ajoutée, les prestataires ne sont pas des éléments clés du processus de fabrication et restent aisément remplaçables en cas de problème. La Direction de production s'engage néanmoins à remplacer chacun des studios prestataires dans un délai inférieur à 2 semaines en cas de survenance d'un risque pays significatif.

Xilam s'est couvert contre le risque de défaillance des prestataires en acquérant en février 2009 le studio d'animation leader dans la 2D traditionnelle au Vietnam, dont les qualités ont été appréciées lors des prestations que Xilam lui a confiées depuis 2007.



## Rapport de gestion

### 1.3.5. Risques assurances

La Société a contracté des assurances couvrant notamment les risques responsabilité civile et professionnelle adaptées à son activité. A ce jour, la Société n'a pas rencontré de sinistres significatifs ayant entraîné la mise en œuvre de ces assurances.

### 1.3.6. Risques environnement

Compte tenu de la nature de l'activité de production de dessins animés, de la localisation des équipes de production dans des bureaux en agglomération, de la nature même du processus de production qui n'intègre aucun élément industriel au sens propre (machines mécaniques, substances chimiques, stockage de matière première...), la Société considère qu'elle n'est soumise à aucun risque industriel ou environnemental. La Société a néanmoins souscrit une assurance contre le risque de pollution.

### 1.3.7. Risques sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Au 31 décembre 2011, Xilam Animation ne détenait aucune action en propre.

## 1.4. Activité de Xilam Animation SA

L'activité de Xilam Animation est la production de séries animées à destination de la télévision.

Les comptes sociaux de Xilam Animation au 31 décembre 2011 font ressortir les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	8 753	8 369
Production immobilisée	7 096	7 255
Autres produits des activités ordinaires	555	86
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>16 404</b>	<b>15 710</b>
Achats et charges externes	(3 960)	(3 650)
Impôts et taxes	(112)	(158)
Charges de personnel	(4 437)	(4 421)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(4 981)	(6 045)
Autres charges	(1 498)	(1 199)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 416</b>	<b>237</b>
Résultat financier	(880)	(307)
Résultat exceptionnel	547	(251)
Impôts	617	729
<b>Résultat net</b>	<b>1 700</b>	<b>408</b>

L'amélioration du résultat d'exploitation en 2011 s'explique principalement par :

- Les excellents résultats réalisés par le catalogue dont les reversements sont limités et par conséquent, améliorent mécaniquement la rentabilité opérationnelle de la Société.
- Une diminution de l'amortissement compte tenu d'un niveau de productions livrées plus important en 2010 qu'en 2011 auquel s'ajoute une amélioration des marges sur production compte tenu des économies de production réalisées sur les productions livrées en 2011.

## Rapport de gestion

Le résultat financier enregistre les charges d'intérêts sur les emprunts Coficiné, sur les découverts bancaires et les provisions sur titres et créances rattachées à des participations. La dégradation du résultat financier s'explique principalement par l'augmentation nette des provisions sur titres et sur les créances rattachées à des participations.

Le résultat exceptionnel enregistre, d'une part, la variation des amortissements dérogatoires mais également les produits et charges rattachables à des éléments non récurrents. En 2011, le produit relatif à l'indemnité d'éviction de 1000 milliers d'euros.

Le produit d'impôt est constitué par le crédit d'impôt audiovisuel à hauteur de 727 milliers d'euros moins l'impôt dû au titre de l'exercice 2011 compte tenu du changement de réglementation de l'utilisation des déficits fiscaux.

### 1.5. Activité des filiales

#### 1.5.1. Filiales en charge de la commercialisation des droits

- La filiale anglaise IGLOO Enterprises Limited, détenue à 100% par Xilam n'a pas eu d'activité au cours de la période. Le résultat net de la filiale est de 0 millier d'euros.
- La filiale allemande IGLOO GmbH, détenue à 100% par Xilam, n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de cet exercice. Le résultat net de cette filiale est de (2) milliers d'euros.

#### 1.5.2. Filiales spécialisées dans la production

- La filiale française XILAM FILMS SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires de 104 milliers d'euros. Le résultat net de cette filiale est déficitaire à hauteur de (157) milliers d'euros du fait principalement du résultat financier ((227) milliers d'euros), constitué principalement par le montant des intérêts sur compte courant intra-groupe.
- La filiale française XILAM MULTIMEDIA SAS, détenue à 100% par Xilam, n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de cet exercice et dégage une perte de (3) milliers d'euros.
- La filiale ARMADA TMT a été acquise en février 2009 pour un montant de 600 milliers d'euros (hors honoraires). L'expertise et les qualités reconnues de ce studio basé au Vietnam ont pu être appréciées lors de la production du long métrage *Tous à l'ouest*, et des séries *Oggy et les cafards - Saison 3*, *Rahan*, *Les Dalton* et *Zig et Sharko*.

Posséder son propre studio d'animation permet à Xilam de réduire les aléas liés aux difficultés à trouver le bon prestataire d'animation offrant une capacité de production nécessaire à ses besoins, et permet également de maîtriser les coûts et la qualité des prestations ainsi que les délais de livraison.

Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 588 milliers d'euros provenant de son activité avec Xilam Animation. En 2011, la filiale a dégagé une perte de (27) milliers d'euros compte tenu d'une période d'inactivité limitée entre la mise en place de la production *Les Dalton* et *Zig et Sharko*.

Cette filiale permet à Xilam de réaliser des économies au travers d'une facturation inférieure à ce qu'elle reçoit d'autres studios en Asie.

## Rapport de gestion

### 1.6. Situation de la Société à la date du présent rapport

Il n'y a pas d'événement significatif hors de l'activité ordinaire de la Société.

### 1.7. Evolution prévisible et perspective d'avenir

Xilam a trois séries en cours de production à la clôture:

- **Flapacha, où es-tu ? (ex Summer Camp)** (52 x 12') : Cette série, actuellement en production au 31 décembre 2011 dont 10 épisodes ont été déjà livrés, a été acquise par France Télévisions et par la RAI en Italie.
- **Hubert et Takako** (78 x 7') : Créé par Hugo Gittard (*Rantanplan, Mr Bébé, Flapacha, où es-tu ?*), ce projet a été développé en interne. La série a été mise en production toute fin 2011 en partenariat avec Canal Plus, Gulli et Canal J. La livraison de la série commencera fin 2012 et se poursuivra en 2013.
- **Oggy et les cafards- Saison 4** (78 x 7') : La suite d'*Oggy et les cafards* a été mise en production sur le deuxième semestre 2011. Les nouvelles aventures d'Oggy et de ses amis, en partenariat avec Canal Plus, France Télévisions et Cartoon Network Asie, seront livrées aux chaînes en 2012 dans leurs totalités.

Du côté des projets, Xilam a un programme de développement très chargé avec pas moins de trois projets déjà signés.

Le volume d'activité à venir semble donc assuré. Et, la confiance des diffuseurs, tant en France qu'à l'étranger ne se dément pas.

En termes de catalogue, les séries phares de Xilam, notamment *Oggy et les cafards*, *Les Dalton*, *Ratz*, *Zinzins de l'espace*, et *Shuriken* continuent de produire des résultats remarquables en diffusion.

La diffusion de ces séries est d'ores et déjà assurée encore pour quatre ou cinq ans. Ce qui permet à la Société de mettre en place une vraie stratégie de produits dérivés dont le produit devrait croître très significativement.

Conformément à 2010 et à 2009, la Société continuera à se concentrer sur l'activité de télévision dont le modèle économique offre une plus grande stabilité, malgré la crise.

### 1.8. Conséquences sociales et environnementales de l'activité

#### 1.8.1. Conséquences environnementales

Les activités du Groupe Xilam concernent exclusivement des prestations intellectuelles. Les conséquences environnementales de son activité ne sont donc pas significatives.

## Rapport de gestion

### 1.8.2. Conséquences sociales

#### 1.8.2.1. Ressources humaines

En 2011, l'effectif moyen du Groupe Xilam, incluant les effectifs d'Armada, était en moyenne de 192 dont 20 permanents en contrat à durée indéterminée en France et 132 permanents en contrat à durée indéterminée au Vietnam auxquels s'ajoutent 40 intermittents en France.

Il est à noter que la notion de turn-over s'apprécie mal auprès de la population des intermittents, liés à Xilam par des CDD d'usage le temps de la production sur laquelle ils collaborent. Il est néanmoins excessivement rare de voir un intermittent mettre fin à son contrat avant son terme.

#### 1.8.2.2. Effectif moyen du Groupe sur les 2 derniers exercices

	31.12.11		31.12.10	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	15	12	14	13
Non cadres	5		5	
Agents de maîtrise		95		99
Employés		25		28
<b>Permanents</b>	<b>20</b>	<b>132</b>	<b>19</b>	<b>140</b>
Cadres	17		14	
Non cadres	23		22	
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>132</b>	<b>54</b>	<b>140</b>

#### 1.8.2.3. Organisation du temps de travail

Les lois dites "Aubry" concernant le passage aux 35 heures sont en application chez Xilam depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les modalités d'application de ces 35 heures sont conformes aux accords-cadres signés entre les syndicats représentatifs du secteur audiovisuel et notamment le SPFA et les syndicats représentatifs des salariés.

#### 1.8.2.4. Relations du travail

Malgré la crise qui a secoué le monde des intermittents suite aux réformes sociales de leur statut, Xilam n'a pas été affecté par les multiples grèves et les mouvements sociaux. En effet, les intermittents de l'animation bénéficient de contrats plus longs que ceux d'autres branches d'activité (comédiens, techniciens du spectacle...) et sont ainsi moins sensibles aux effets des changements de réglementation en cours, notamment sur le minimum d'heures à effectuer pour bénéficier du système d'indemnisation chômage réservé aux intermittents.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats "longs", sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits "objets" se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis à vis du droit du travail.

Ces contrats sont mis à jour régulièrement.

Enfin, le Conseil signale qu'il a été procédé, le 29 septembre 2009 (1<sup>er</sup> tour) et le 13 octobre 2009 (2<sup>ème</sup> tour) à l'élection des délégués uniques du personnel. Cette élection a abouti à la désignation de deux représentants

## Rapport de gestion

du personnel dans le collège cadre (carence dans le collège non cadre). Les représentants sont élus pour une durée de quatre ans.

Le Conseil signale également que la Société a mis en place, conformément aux dispositions législatives, un plan d'action relatif à l'emploi des seniors dans la Société.

### 1.9. Diversité / Egalité des chances

Le Conseil d'Administration de Xilam travaille activement à l'élaboration d'un Guide d'éthique qui présenterait les principes que le groupe Xilam défend et s'engagerait à respecter en matière économique, environnementale et sociale.

Un des principes fondamentaux que le Conseil d'Administration entend promouvoir réside dans l'exclusion de toute discrimination, de quelque nature que ce soit, et l'égalité des chances pour tous.

#### 1.9.1. Égalité hommes / femmes

Le groupe Xilam veille à assurer un traitement égal entre hommes et femmes, à situation comparable et dans tous les domaines : recrutement, rémunération, carrière, formation, etc...

Au 31 décembre 2011, les femmes représentaient 57% de l'effectif total des permanents chez Xilam Animation SA.

En matière d'égalité hommes / femmes au sein du groupe Xilam aucun écart significatif n'est manifeste à ce jour, même si une marge de progression demeure possible.

#### 1.9.2. Collaborateurs seniors

Au sein du groupe Xilam, les salariés "seniors" représentaient 10 % de l'effectif total inscrit en contrat à durée indéterminée en 2011.

## 2. Résultats - Affectation

---

### 2.1. Affectation du résultat

Le résultat, tel qu'il ressort des comptes annuels de Xilam Animation SA, s'établit à un bénéfice de 1 700 milliers d'euros.

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et d'affecter le résultat de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Bénéfice de l'exercice	1 700
<b>Affectation au report à nouveau</b>	<b>1 700</b>

Compte tenu de cette affectation et de la variation des provisions réglementées, les capitaux propres de la Société passeraient de 8 455 milliers d'euros à 10 564 milliers d'euros.

## Rapport de gestion

### 2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### 3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 figure ci-après.

(En milliers d'euros)	2011 12 mois	2010 12 mois	2009 12 mois	2008 12 mois	2007 16 mois
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	470	470	470	470	470
Nombres d'actions ordinaires existantes	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 955	6 785	7 114	7 404	4 552
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7 488	6 512	6 822	8 431	996
Impôts sur les bénéfices	617	729	704	1 051	428
Amortissements et provisions	(6 405)	(6 833)	(8 305)	(8 783)	(4 971)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 700	408	(779)	699	(3 547)
Résultat distribué					
<b>III - Résultat par actions (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,72	1,54	1,60	2,02	0,30
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,36	0,09	(0,17)	0,15	(0,75)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	60	54	40	60	60
Montant de la masse salariale de l'exercice	(2 802)	(2 898)	(3 024)	(3 882)	(3 101)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	(1 635)	(1 523)	(1 606)	(2 143)	(1 722)

### 4. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices et que pour cet exercice aucun dividende n'est proposé.

### 5. Recherche et développement

---

La Société n'a pas de dépenses de recherche et de développement au sens de l'article L.232-1 al.2 du Code de Commerce. Aucune société du Groupe consolidée n'a d'ailleurs engagé ce type de dépenses au cours de l'exercice écoulé.

### 6. Informations sur les délais de paiement

---

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2011 est la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	997	241	554	111

---

Pour rappel, la décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture au 31 décembre 2010 était la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	152	221	548	167

---

### 7. Conventions courantes et réglementées

---

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui est tenu à votre disposition et qui va être présenté aux actionnaires au cours de la présente Assemblée.

Par ailleurs, conformément à la loi NRE, la Société tient à la disposition des actionnaires un rapport sur les conventions courantes conclues entre Xilam Animation et ses mandataires sociaux, les sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants en commun et ses actionnaires à plus de 10%.

### **8. Renouvellement de mandat des mandataires sociaux et des administrateurs**

---

Aucun mandat de mandataires sociaux n'est à renouveler.

En 2011, Didier Lupfer a démissionné de son poste d'administrateur de Xilam Animation SA. Ainsi, le Conseil d'Administration a pressenti de proposer à l'Assemblée Générale de nommer deux nouveaux administrateurs indépendants qui permettront de renforcer le Conseil d'Administration.

- Le premier administrateur qui sera proposé est Hugues Le bret :  
Après avoir travaillé comme journaliste financier puis comme attaché culturel à l'Ambassade de France à Lima, il entre en 1991 chez Publicis comme directeur du développement de Média Finances. En 1994, il crée l'agence de communication ABW. Il la cède au groupe Euro RSCG en 1996 et devient directeur général de l'entité fusionnée Omnium. En novembre 1999, il rejoint la Société Générale comme directeur de la communication. Il est nommé PDG de Boursorama en décembre 2009. Il quitte ses fonctions pour publier "La semaine où Jérôme Kerviel a failli faire sauter le Système financier mondial" et crée Achèle en novembre 2010. Hugues Le Bret est également co-fondateur de l'association Croissance Plus (1997).
- Le second administrateur qui sera proposé est Fabrice Nozières :  
Après avoir travaillé en tant qu'auditeur financier pendant plus de 8 ans dans le cabinet d'audit international KPMG Audit, il a rejoint le Groupe RTL en France au poste de directeur financier adjoint. Quelques années plus tard, il a pris les fonctions de directeur financier groupe en France, responsable financier de toutes les activités de radio et de nouveaux médias pour le Groupe.

### **9. Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs**

---

Nom	Société / Organisme	Fonction
Marc du Pontavice	Association Alphabet Famille	Président
	CDG Corporate	Président
	Films du Gorak SARL	Gérant
	Igloo Enterprises Ltd	Président
	Igloo GmbH	Gérant
	MDP Audiovisuel SARL	Gérant
	One World Film SARL	Co-gérant
	Xilam Animation SA	Président du Conseil
	Xilam Films SAS	Représentant de Xilam Animation, Président
	Xilam Group SAS	Président
Xilam Multimédia SAS	Représentant de Xilam Animation, Président	
Alix de Maistre	Xilam Animation SA	Administrateur
Patrick Malka	Xilam Animation SA	Administrateur
	118 000 S.A.	Administrateur
Guillaume May	Xilam Animation SA	Administrateur



### 10. Rémunération des mandataires sociaux

---

L'article L.225-102-1 et 2 de la Loi N.R.E. du 15 mai 2001 nous fait obligation de vous rendre compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice à chacun de ses mandataires sociaux et d'indiquer également le montant des rémunérations et avantages que chaque mandataire de la Société a reçu, durant l'exercice, des sociétés contrôlées par celle-ci.

Une description détaillée des principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux figure au paragraphe 1.6 du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures mises en place par la Société (article L.225-37 du Code de commerce).

Nous signalons que Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la direction générale du groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2011, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 000 euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2011 aux autres membres du Conseil d'Administration.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'existe aucun passif ou engagement hors bilan relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ou indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants de Xilam Animation.

### 11. Capital social et actionariat

---

#### 11.1. Capital social

##### 11.1.1. Composition du capital social

Au 31 mars 2012, le capital de Xilam s'élève à 470 000 euros divisé en 4 700 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

## Rapport de gestion

### 11.1.2. Evolution du capital au cours de trois derniers exercices

<b>Répartition du capital mars 2012</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	15,72%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	48,26%
Xilam Group	500 000	10,64%	500 000	6,48%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 969 799</b>	<b>63,19%</b>	<b>5 439 598</b>	<b>70,45%</b>
Cita Gestion	500 000	10,64%	1 000 000	12,95%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,33%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	15,27%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 721 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital mai 2011</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital mars 2010</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

### 11.1.3. Contrat de liquidité

En date du 25 mars 2010, Xilam Animation et MDP Audiovisuel ont conclu avec Kepler Capital Markets, un contrat de liquidité dont l'objet est de donner mandat à l'Animateur de marché (i.e. Kepler Capital Markets) d'intervenir sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions de titres ainsi que d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Au cours de l'année 2011, Kepler Capital Markets a procédé aux opérations suivantes :

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2011</b>
Volume d'achat de titres sur 2011	385 599 titres
Valeur moyenne d'achats	1,71 €
Volume de vente de titres sur 2011	317 489 titres
Valeur moyenne de ventes	1,81 €

## Rapport de gestion

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008 telle qu'approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Au 31 décembre 2011, Kepler Capital Markets dispose 6 790 titres et de 3 571,40 euros en espèces afin de procéder aux transactions.

### 11.2. Structure du Capital

#### 11.2.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2012

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Xilam au 31 mars 2012, en mai 2011 et mars 2010 :

<b>Répartition du capital mars 2012</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	15,72%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	48,26%
Xilam Group	500 000	10,64%	500 000	6,48%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 969 799</b>	<b>63,19%</b>	<b>5 439 598</b>	<b>70,45%</b>
Cita Gestion	500 000	10,64%	1 000 000	12,95%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,33%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	15,27%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 721 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital mai 2011</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital mars 2010</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

## Rapport de gestion

### 11.2.2. Franchissements de seuils

La Société a été informée par courriers en date du :

- 3 février 2012, d'un franchissement de seuil des 20% et 15% à la baisse par Cita Gestion,
- 7 février 2012, d'un franchissement de seuil des 2/3 du capital et des droits de vote à la hausse par Monsieur Marc du Pontavice.

### 11.2.3. Participation des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Xilam

Le tableau ci-dessous présente l'état des participations détenues par les membres du Conseil d'Administration au 31 mars 2012 :

Membre du Conseil d'administration	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	2 969 799	63,19%	5 439 598	70,45%
Alix de Maistre	3 067	0,07%	6 134	0,08%
Patrick Malka	1	0,00%	2	0,00%
Guillaume May	1 000	0,02%	2 000	0,03%
Non administrateurs	1 726 133	36,73%	2 273 394	29,44%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 721 128</b>	<b>100,00%</b>

### 11.2.4. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui leur sont liées

Au cours de l'exercice 2011, la société MDP Audiovisuel SARL, dont l'intégralité du capital est détenue par Monsieur Marc du Pontavice, et Cita FCPR 1 ("CITA") ont conclu un accord portant sur la cession des titres de Xilam détenus par CITA depuis 2005.

Cette opération, qui porte sur 21,68% du capital de Xilam, a été structurée de la manière suivante :

- la moitié des actions Xilam détenue par CITA soit 500 000 actions a fait l'objet d'une convention de cession d'actions conclue entre MDP Audiovisuel SARL et CITA le 20 décembre 2011 ;
- l'autre moitié des actions Xilam détenue par CITA soit 500 000 a également fait l'objet d'une promesse de vente et d'achat le 20 décembre 2011 sous conditions suspensives.

Préalablement à cette opération, l'actionnaire de référence de Xilam, Monsieur Marc du Pontavice, détenait directement et indirectement 2 469 799 actions de Xilam, soit 52,55% de son capital social. Au 31 mars 2012, Marc du Pontavice détient 2 969 799 actions soit 63,19% de son capital social.

A l'occasion de cette opération, Monsieur Marc du Pontavice, afin de simplifier ses participations directes et indirectes, a décidé de créer une sous-holding, la société Xilam Group SAS, dont il détiendra indirectement la totalité du capital social. A fin 2012, cette société détiendra toutes les actions de Xilam détenues directement ou indirectement par Marc du Pontavice.

En outre, il est important de souligner que les actions du capital constituant le flottant reste inchangé soit 25% du capital du Groupe Xilam et l'opération de rachat n'influence aucunement la liquidité du titre.

Cette opération souligne la confiance de l'actionnaire de référence quant aux perspectives de développement et de croissance du Groupe Xilam.

## Rapport de gestion

Au titre de cette opération, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique a été émise par l'AMF.

### 11.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions

#### 11.3.1. Informations sur le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 16 juin 2010

##### 11.3.1.1. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte de Xilam du 16 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement n°2273/2009 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 (le "Règlement"), à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de Xilam, représentant jusqu'à 10% du capital social de Xilam.

Ce programme de rachat a les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10%
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	470 000
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 350 000
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 euros
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2012

Les objectifs du programme sont les suivants :

- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 annexée à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1<sup>er</sup> octobre 2008 ;
- l'achat par la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans la limite d'un sous-plafond de 5% du capital social conformément à l'article L.225-209 al. 6 du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions aux salariés et dirigeants de la Société et/ou des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions au profit des salariés et mandataires, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires en fonction de leurs performances en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- leur annulation dans les limites fixées par la loi ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces interventions peuvent être effectuées dans les conditions fixées par les articles L.225-209 du Code de commerce, de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier, du règlement et du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

En cas d'offre publique sur les titres de Xilam, Xilam peut poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

### 11.3.1.2. Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2011

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte du fait que notre Société n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En conséquence, la Société ne détenait au 31 décembre 2011, aucune de ses propres actions malgré l'existence du programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 juin 2011.

### 11.3.2. Informations sur le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une résolution afin d'être autorisé, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de Xilam, représentant jusqu'à 10% du capital social de Xilam.

#### 11.3.2.1. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants seraient les suivants :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMF ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de Xilam conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital,
- conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

## Rapport de gestion

### 11.3.2.2. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat aurait les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10% (étant précisé que le nombre d'actions acquises par Xilam en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de Xilam)
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	470 000
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 350 000 €
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 €
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2014

### 11.3.2.3. Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

En cas d'offre publique sur les titres Xilam réglée intégralement en numéraire, Xilam pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

## 12. Etat de la participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011 qui s'établit à 0,002% avec 100 actions. La participation des salariés au capital reste inchangée.

Au terme de cet article, le recensement des salariés actionnaires s'applique également aux salariés des sociétés du Groupe auquel la Société émettrice appartient. Pour mémoire, nous indiquons qu'il n'existe pas pour le moment de Plan d'Epargne Entreprise au sein du groupe Xilam.

### 13. Options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan d'attribution de souscription d'actions en cours.

### 14. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

La structure du capital de Xilam est décrite au 11 du présent rapport.

Les modalités du programme de rachat sont définies au paragraphe 11.3 du présent rapport.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas, au jour de l'établissement du présent rapport, d'éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Il est précisé que Marc du Pontavice, MDP Audiovisuel et Cita ont conclu le 9 février 2005 un pacte d'actionnaire (voir décision n° 205C0588, en date du 6 avril 2005, disponible sur le site internet de l'AMF à l'adresse suivante : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### 15. Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital

Autorisations et délégations en cours de validité						Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 31 mai 2012		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2010	Utilisation au cours de l'exercice 2011	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
<b>Rachat par Xilam Animation de ses propres actions</b>								
Rachat d'actions	30 juin 2011 (9 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (29 décembre 2012)	10% du nombre d'actions composant le capital à la date de la décision du Conseil d'Administration (soit 470 000 actions au jour de l'assemblée)  Montant maximum de rachat : 2 350 000 €  Prix maximum de rachat : 5 €	Néant	Néant	11 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	10% du nombre d'actions composant le capital à la date de la décision du Conseil d'Administration (soit 470 000 actions au jour de l'assemblée)  Montant maximum de rachat : 2 350 000 €  Prix maximum de rachat : 5 €
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>								
Réduction du capital par annulation d'actions	16 juin 2010 (10 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (15 août 2012)	10% du capital social à la date d'annulation par période de 24 mois	Néant	Néant	13 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	10% du capital social à la date d'annulation par période de 24 mois



## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité						Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 31 mai 2012		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2010	Utilisation au cours de l'exercice 2011	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentations du capital social</b>								
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	30 juin 2011 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (29 août 2013)	300 000 € (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	Néant	Néant	14 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	Titres de capital : 300 000 € (soit 3 000 000 d'actions) Titres de créance : 10 000 000 € Plafonds communs à toutes les résolutions relatives à l'émission de titres de capital et/ou de créance
Emission, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	30 juin 2011 (13 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (29 août 2013)	300 000 € (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	Néant	Néant	15 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	Titres de capital : 300 000 € Titres de créance : 10 000 000 €
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	30 juin 2011 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (29 août 2013)	300 000 € Catégorie de personnes : sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans le secteur des médias, du jeu, de l'animation et du cinéma, ou des groupes industriels de ces secteurs	Néant	Néant			
Emission par voie d'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription	-	-	-	-		16 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	300 000 €

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité						Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 31 mai 2012		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2010	Utilisation au cours de l'exercice 2011	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Fixation du prix des émissions réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an	-	-	-	-	-	17 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	Prix d'émission : Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois.
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 juin 2011 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (29 août 2013)	15% de l'émission initiale  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300 000 €)	Néant	Néant	18 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	15% de l'émission initiale  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300 000 €)
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apports en nature consentis à la Société	30 juin 2011 (15 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (29 août 2013)	10 % du capital social  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300 000 €)	Néant	Néant	Emission en rémunération d'apports en nature 19 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300 000 €)
						Emission en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange 20 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration  (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300 000 €)

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité						Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 31 mai 2012		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2010	Utilisation au cours de l'exercice 2011	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou autres dont la capitalisation serait admise	-	-	-	-	-	24 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	1 000 000 €(soit 10 000 000 d'actions)
Autorisation consentie aux fins d'utiliser les délégations et autorisations en vigueur à l'effet d'augmenter le capital social en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	-	-	-	-	-	25 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	Plafonds des délégations concernées
Emission de bons de souscriptions d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	-	-	-	-	-	26 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	300 000 €
<b>Stock-options, attributions gratuites d'actions et épargne salariale</b>								
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et membres du personnel du groupe	30 juin 2011 (10 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (29 août 2014)	100 000 actions	Néant	Néant	24 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	100 000 actions
Attribution gratuite d'actions	30 juin 2011 (11 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (29 août 2014)	10% du capital au jour de l'attribution	Néant	Néant	22 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	5% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne	30 juin 2011 (17 <sup>ème</sup> résolution)			Néant	Néant	21 <sup>ème</sup> résolution	26 mois	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration

# Gouvernement d'entreprise

## Sommaire

<b>Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe .....</b>	<b>38</b>
1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	38
1.1. Composition du Conseil d'Administration .....	38
1.2. Tenue des réunions du Conseil d'Administration.....	40
1.3. Relation avec les tiers .....	42
1.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration .....	42
1.5. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux .....	43
1.6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	44
1.7. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	44
2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société .....	45
2.1. Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	45
2.2. Organisation générale du contrôle interne .....	45
2.3. Les acteurs du contrôle opérationnel.....	46
2.4. L'identification et l'évaluation des risques .....	47
2.5. Qualité des informations comptables, financières et de gestion .....	48
2.6. Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société.....	48
2.7. Description synthétique des procédures de contrôle interne .....	49
<b>Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Xilam Animation.</b>	<b>56</b>
<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées .....</b>	<b>58</b>

# **Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe**

Chers actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, au terme du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de Xilam Animation SA (ci-après "la Société") ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En vue de la présentation de ce rapport, le Président a chargé la Direction financière et du contrôle de gestion du projet d'identification et de description de l'environnement de contrôle et des processus clés, dont ils lui ont rendu compte.

Au regard de son activité, de son fonctionnement et de sa taille la Société se réfère, depuis l'exercice 2010, au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante :

[http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf) (ci après le "Code de Référence").

La Société respecte une majorité des préconisations de ce Code de Référence et expose au sein du présent rapport les dispositions qui ont été écartées et les motivations de cette décision suivant la règle "appliquer ou expliquer".

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 mars 2012.

## **1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

---

### **1.1. Composition du Conseil d'Administration**

Les statuts stipulent que le Conseil d'Administration de la Société comprend entre trois et dix-huit membres.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans renouvelable. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. Les nominations des administrateurs actuels ont été ratifiées par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009, à l'exception de celle de Patrick Malka qui a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2008. Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil. Enfin, compte tenu de la taille réduite de la Société, les administrateurs ne sont membres d'aucun comité particulier (contrôle interne, audit, rémunération...) et ne siègent qu'au Conseil d'Administration.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de quatre membres, comme suit :

Nom	Mandat	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Dated'expiration du mandat	Nombre d'actions de la Société
Marc du Pontavice	Président et Directeur Général	07/07/1999	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	2 969 799
Guillaume May	Administrateur	18/01/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	1 000
Alix de Maistre	Administrateur	27/12/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	3 067
Patrick Malka	Administrateur	16/06/2008	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	1

Il est précisé que le Conseil d'Administration compte actuellement deux membres indépendants, au sens du Code de Référence, c'est-à-dire un administrateur n'entretenant aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'exercice de sa liberté de jugement.

Conformément au Code de Référence les critères et la méthode retenus par le Conseil d'Administration afin de justifier l'indépendance de ses membres sont les suivants :

- "ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. "

La Société estime que Monsieur Guillaume May et Monsieur Patrick Malka remplissent l'ensemble des critères d'indépendance définis ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 la candidature de deux nouveaux administrateurs indépendants. Ainsi, la présence au Conseil d'Administration de plus d'un tiers d'administrateurs indépendants (trois administrateurs sur six), en conformité avec le Code de Référence et le Rapport 2011 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants le Conseil, permet notamment d'éviter qu'un contrôle sur Xilam Animation ne soit exercé de "manière abusive" conformément au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Il est également précisé que la composition du Conseil d'Administration, qui comprend un administrateur de sexe féminin en la personne d'Alix de Maistre, est en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce issues de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Nom	Autres mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
<b>Marc du Pontavice</b>	<u>Sociétés de droit français :</u> - Directeur Général de la Société - Président de Xilam Group SAS - Gérant de MDP Audiovisuel SARL - Représentant personne physique de la Société, Président de Xilam Films SAS -Président de Xilam Multimédia SAS <u>Sociétés de droit étranger :</u> - Président de Igloo Enterprises Ltd., société non cotée de droit anglais - Gérant de Igloo Productions GmbH, société non cotée de droit allemand	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Films du Gorak SARL, société non cotée - Gérant de One World Films SARL, société non cotée <u>Société de droit étranger :</u> - Gérant de CDG Corporate Inc., société non cotée
<b>Guillaume May</b>	Néant	Néant
<b>Alix de Maistre</b>	Néant	Néant
<b>Patrick Malka</b>	Néant	Néant

Le Rapport 2011 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants (§4) attire l'attention des sociétés sur la question du cumul des mandats. Il est ainsi précisé que les différents membres du Conseil d'Administration de la Société respectent les règles de non cumul des mandats.

### 1.2. Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Code de Référence recommande que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an mais reconnaît que la Société peut fixer discrétionnairement la fréquence des réunions du Conseil selon sa taille et ses caractéristiques propres.

Compte tenu de sa taille et de son caractère patrimonial le Conseil d'Administration ne se réunit au minimum que 2 fois dans l'exercice. Néanmoins, le Conseil se réunit également aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, et notamment pour statuer sur les comptes, les documents de gestion prévisionnelle, sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisitions, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de délai fixe de convocation aux réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les membres du Conseil d'Administration sont habituellement convoqués par le Président du Conseil d'Administration, par courrier, moyennant le respect d'un délai minimum de 8 jours, sauf réunion urgente.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par le Conseil d'Administration en collaboration avec les directions fonctionnelles de la Société sous le contrôle du Président – Directeur Général et sont remis aux Administrateurs quelques jours avant le Conseil d'Administration. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les Administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.



## Gouvernement d'entreprise

### Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Les Commissaires aux comptes sont invités aux Conseils d'Administration d'arrêté des comptes.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les Administrateurs avant signature. Ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration et un autre membre au-moins et sont consignés dans le Registre des délibérations du Conseil, lequel est conservé au siège social de la Société.

#### 1.2.1. Objet des réunions

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni deux fois aux dates et pour les motifs suivants :

<u>31 mai 2011</u> :	- arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2010 ; - établissement du rapport de gestion ; - préparation de l'Assemblée générale.
<u>7 octobre 2011</u> :	- arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2011 ; - ratification du transfert de siège social.

Tous les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués et ont assisté à ces réunions.

#### 1.2.2. Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment les points de vigilance du Code de Référence. À cet effet, le Conseil d'Administration statue deux fois par an sur la stratégie de l'entreprise et se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Par ailleurs, il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

#### 1.2.3. Evaluation des travaux du Conseil

Conformément aux recommandations du Code de Référence et du Rapport 2011 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer annuellement et de manière pertinente le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice 2011, le Président a ainsi invité, dans le cadre de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 30 mars 2012, les administrateurs à discuter et à évaluer le fonctionnement et la prise de décision du conseil (nombre de réunions, thèmes abordés, décisions prises). Les conclusions des discussions ont conforté le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et les bonnes pratiques mises en place.

#### 1.2.4. Comités au sein du Conseil

Compte tenu de sa taille, de son caractère patrimonial, et de la forte implication de ses membres (dirigeants, actionnaires) dans la gestion des procédures clés du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de ne mettre en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération ; la gouvernance mise en place permettant une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Il est néanmoins précisé que la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'Administration, assistée par la Direction générale.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

### 1.2.4.1. Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration

Dans le respect des dispositions du Code de Référence et conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce le Conseil d'Administration de Xilam s'identifie comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux dispositions du Rapport 2011 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, le Conseil remplissant les fonctions de comité d'audit, comprend en son sein un administrateur considéré comme indépendant et compétent en matière financière ou comptable, en la personne de Monsieur Patrick Malka.

En revanche, il n'a pas été jugé utile que le Président Directeur Général s'abstienne de participer à ces réunions afin de favoriser les échanges directs et immédiats durant la réunion du Comité d'Audit au sein du conseil d'Administration.

Conformément aux missions dévolues au Comité d'audit, le Conseil d'Administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2011-2012 le Comité d'Audit s'est réuni à la date et pour les motifs suivants :

30mars 2012 :	examen des comptes annuels au 31 décembre 2011
---------------	------------------------------------------------

L'intégralité des membres étaient présents à cette réunion du Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration n'a pas formulé d'observations.

### 1.3. Relation avec les tiers

Le Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il est précisé que les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention et le nombre d'actions devant être détenu par un administrateur n'est pas réglementé.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

### 1.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

Monsieur Marc du Pontavice a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général de la Société conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 avril 2009.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

### 1.5. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration exercent leur mandat à titre gracieux et ne perçoivent aucun jeton de présence, ni aucune autre rémunération, ni aucun avantage en nature ; à l'exception du Président tel que décrit ci-dessous.

Il est précisé par ailleurs que l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir un nouveau plan d'options de souscription d'actions, valide pour une durée de 38 mois. Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites n'a été réalisée au profit des mandataires sociaux ou des salariés ; il n'existe donc pas d'instrument dilutif du capital de Xilam Animation SA.

#### 1.5.1. Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre Xilam Animation et MDP Audiovisuel. Cette convention prévoit que l'assistance apportée par Marc du Pontavice, via MDP Audiovisuel, à Xilam porte sur la Direction générale du groupe Xilam. En contrepartie de cette assistance, Xilam Animation verse à MDP Audiovisuel une rémunération mensuelle de 30 000 euros depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002.

La rémunération versée à MDP Audiovisuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une durée de 12 mois, s'élève à 360 milliers d'euros.

Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation. Le Conseil d'Administration ne prévoit pas de réviser les termes ou le montant de la convention au cours de l'exercice 2012.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Marc du Pontavice</b> Président Directeur Général date début : date fin :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Guillaume May</b> administrateur date début : date fin :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Alix de Maistre</b> administrateur date début : date fin :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Patrick Malka</b> administrateur date début : date fin :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 1.6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le mode de fonctionnement (convocation, bureau, procès-verbaux) de l'assemblée générale, la participation des actionnaires et les modalités d'exercice de leurs pouvoirs sont fixés aux articles 24 et suivants des statuts de la Société.

Par ailleurs, afin de prendre en compte les modifications récentes des dispositions légales et réglementaires relatives à la convocation et à la représentation des actionnaires aux assemblées générales la modification de l'article 24 des statuts de la Société sera proposée à l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2012.

### 1.7. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont présentés dans le Rapport de gestion de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## **2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société**

---

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations réalisé auprès des différents acteurs du contrôle interne, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. Cette démarche s'inscrit dans une perspective qui permettra à Xilam d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

### **2.1. Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Les règles de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du groupe Xilam sont définies par le Conseil d'Administration et la Direction et mises en œuvre par le personnel de l'entreprise.

Celles-ci s'inspirent notamment du Cadre de Référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne fourni par l'AMF, complété par le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et visent notamment à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- créer et préserver l'intégrité des actifs de la Société ainsi que sa réputation sur les différents marchés où cette dernière évolue ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques spécifiques ;
- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- s'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés par l'application, au sein des filiales du Groupe, des procédures définies par la Société ; et
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **2.2. Organisation générale du contrôle interne**

L'organisation du contrôle interne est fortement centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies par les directions financière, juridique et de production ainsi que le Comité de direction (ci-après les "acteurs du contrôle opérationnel") de la Société pour le groupe Xilam composé de Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS, Xilam Multimédia SAS, Igloo Enterprises Ltd, Igloo GmbH et Armada TMT (ci-après le "Groupe").

Les sociétés étrangères du Groupe ont la responsabilité de mettre en application les lignes directrices et procédures définies par la Société. Les sociétés françaises sont gérées directement par les directions financière et juridique de la Société et appliquent de fait les règles et procédures de la Société.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Afin d'assurer un environnement de contrôle adéquat, la Direction de la Société a mis au point un ensemble de normes comprenant à ce jour :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein du groupe et notamment dans le règlement intérieur,
- une liste de procédures qui visent à formaliser les processus de prises de décision, d'engagement et de paiement.

### 2.3. Les acteurs du contrôle opérationnel

#### 2.3.1. Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des 4 membres suivants :

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
<b>Marc du Pontavice</b>	<b>Fondateur</b>	<b>Président Directeur Général</b>
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

Le rôle du comité exécutif est tourné principalement sur les domaines stratégiques clés de la société :

- Gestion des risques liés opérationnel à l'environnement (financier, juridique, marketing) ;
- Politique stratégique de développement et de diversification soit au travers des acquisitions, du développement de nouveaux métiers ;
- Renforcement des stratégies existantes afin d'optimiser les résultats et le cash flow ainsi que l'image donnée au marché ;
- Mise en place de processus de contrôle internes transversaux aux fonctions supports et
- Recrutement des cadres clés nécessaire au développement du Groupe.

#### 2.3.2. Le Comité de Direction

Le comité de direction comprend 5 membres:

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
<b>Marc du Pontavice</b>	<b>Fondateur</b>	<b>Président Directeur Général</b>
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Camille Wilprier	01/10/2011	Directrice du Studio
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Le Comité de direction se réunit au-moins une fois par mois, sachant qu'une réunion sur deux est élargie à d'autres cadres responsables (directrice littéraire, directeur technique, direction des ventes...).

Ses principales missions portent sur les choix éditoriaux (politique d'investissement), les stratégies commerciales, et la gestion du personnel et des carrières.

Le Comité de direction est à l'origine de la formalisation des procédures de fonctionnement et de contrôle interne appliquées au sein de la Société.

Enfin, hormis Marc du Pontavice, aucun des membres du Comité de direction n'exerce d'autre fonction dans une autre société.

### **2.3.3. La Direction Financière**

La Direction Financière a pour missions :

- d'assurer la coordination des opérations financières dans la Société et dans le groupe ;
- de gérer, en concertation avec les filiales, la trésorerie du groupe ; et
- de renforcer le processus de sécurisation de l'information comptable et financière et de remontée de l'information pour la consolidation.

### **2.3.4. La Direction Juridique**

La Direction Juridique a pour missions :

- d'assurer une mission de conseil auprès de la Société et émet des avis juridiques ;
- de suivre et de gérer les risques juridiques.

### **2.3.5. La Direction de Production**

La Direction de Production a pour missions :

- d'assurer le montage, le suivi budgétaire et opérationnel et la bonne fin des productions, en relation avec la Direction financière et la Direction juridique ; et
- de gérer les relations avec les différents partenaires et prestataires, et s'assure du respect du cahier des charges définis à chaque début de production.

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe pas de service d'audit interne ou de personnel dédié exclusivement au contrôle interne. Cependant le contrôle interne est l'affaire de tous les salariés de la Société. Les procédures sont clairement identifiées au niveau de chaque service et appliquée en conséquence, aussi bien au niveau financier, juridique qu'au niveau de la production.

## **2.4. L'identification et l'évaluation des risques**

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

L'identification des risques tant au niveau de Xilam Animation qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques est ainsi constituée et mise à jour régulièrement. L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Xilam Animation juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion sous la rubrique "facteurs de risques". Les métiers du Groupe font

## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-dessous.

### 2.5. Qualité des informations comptables, financières et de gestion

Les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société :

- reposent sur un ensemble de systèmes et de procédures déployées au sein de la Société et du groupe Xilam,
- reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'ensemble de ces outils et procédures a pour objectif d'apporter à la Direction de la Société les éléments permettant de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Direction Financière de la Société fixe la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières au niveau du Groupe que doivent fournir les filiales et les services comptables de la Société. Elle fixe les normes et les procédures comptables et les instruments standardisés de la consolidation.

L'adoption des normes comptables IFRS au cours de l'exercice 2005-2006 a contribué à l'analyse approfondie des processus et du contenu de l'information financière.

### 2.6. Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société

La Direction Financière reporte directement au Président.

L'organisation comptable et financière de la Société s'articule autour de deux services de comptabilité (structure et production), sous la direction du Directeur financier, qui est également en charge du contrôle de gestion et du suivi budgétaire des sociétés du Groupe, et qui, pour l'exercice de ses missions et ses contrôles, s'appuie sur ces deux services de comptabilité. Cette organisation ainsi que les procédures mises en œuvre tendent à assurer la fiabilité, l'intégrité et la pertinence de l'information comptable et financière diffusée par la Société.

#### 2.6.1. Le service comptabilité et finance

Le système comptable et financier de l'entreprise est divisé en deux services :

- une comptabilité de production qui enregistre l'ensemble des coûts des productions. Ces données sont comptabilisées selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production et sont intégrées dans la comptabilité générale de la Société à chaque arrêté ;
- une comptabilité générale qui enregistre l'ensemble des coûts généraux de la Société, des coûts des séries en développement et des factures afférentes aux clients.

Leurs objectifs :

- garantir que les comptes sociaux et fiscaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;



## Gouvernement d'entreprise

### Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

- établir les comptes consolidés du groupe Xilam selon les règles et méthodes comptables préalablement définies par la Société mère ;
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et de les utiliser efficacement ;
- s'assurer des procédures relatives à la validation et à la mise en paiement des factures suivant un système d'autorisation et de signatures.
- Les comptes sont clôturés sur une base semestrielle alors que le chiffre d'affaires et les coûts de production font l'objet d'arrêtés mensuels.

#### 2.6.2. Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion au sein de la Société et du Groupe est désormais assuré par le Directeur financier et consiste notamment à :

- élaborer le budget en lien avec les responsables opérationnels,
- élaborer le suivi budgétaire de la structure, des projets en développement et des productions en relation avec la comptabilité et la direction de production,
- participer à la production des comptes semestriels et annuels, et du chiffre d'affaire,
- élaborer le plan de trésorerie annuel, actualisé sur une base mensuelle, en relation avec le Président,
- mettre en place le plan comptable analytique et le tenir à jour.

Le Directeur financier reporte trimestriellement à la Direction l'ensemble des tableaux de bord. Une stricte répartition des tâches au sein de la Direction financière et un contrôle des accès informatiques garantissent une efficace prévention de la fraude.

## 2.7. Description synthétique des procédures de contrôle interne

### 2.7.1. Procédures de contrôle de gestion opérationnel

#### 2.7.1.1. Plan annuel et pluri annuel

L'organisation de la planification est assurée par le contrôle de gestion géré par la Direction financière en coordination avec l'ensemble des fonctions support (ventes, juridiques, production) sous la direction de la Direction générale qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par direction fonctionnelle, et vérifie la cohérence d'ensemble.

#### 2.7.1.2. Contrôle budgétaire mensuel

Le budget annuel fait l'objet d'un suivi mensuel, en collaboration avec la direction et la comptabilité de production : validation des charges et produits fin de mois et mesure des écarts au budget. Ce suivi budgétaire mensuel concerne pour la partie "coûts" les productions en cours de séries, les projets en développement ainsi que les frais généraux et pour la partie "revenus" les plans de financement et les ventes de catalogue.

Le contrôle budgétaire des dépenses par direction fonctionnelle est assuré à chaque arrêté de compte, soit deux fois par an.

### 2.7.1.3. Tableau de bord mensuel

Chaque mois, la Direction financière et la Direction de production remettent au Président un reporting détaillant le suivi des dépenses de production, de développement, le chiffre d'affaires et les prévisions de trésorerie actualisées. L'ensemble des données sont validés par la Direction générale.

### 2.7.1.4. Actualisation

Seul le plan de trésorerie à 12 mois fait l'objet d'une actualisation mensuelle. Les tendances dégagées par le contrôle mensuel ou semestriel des budgets ne se substituent pas au plan annuel en matière de référentiel du contrôle budgétaire, sauf pour les budgets de production. En effet, en fonction des dépassements/économies dégagés par les situations produites chaque mois par la comptabilité, la direction de production actualise les budgets ou non, en plus d'une réactualisation à chaque arrêté comptable. Le résultat du Groupe fait également l'objet d'une actualisation deux fois par an.

### 2.7.1.5. Rapprochement avec les données comptables

Les systèmes comptables et de gestion bénéficient d'une "alimentation" identique (saisie unique des factures). Le bouclage semestriel du suivi budgétaire des directions fonctionnelles avec les arrêtés comptables, et mensuel pour les dépenses de production permet donc de contrôler la fiabilité de l'information financière.

## 2.7.2. Procédures de contrôle de la trésorerie

### 2.7.2.1. Sécurisation des paiements

La Société a décidé de mettre en place au cours de l'exercice 2008 une plus grande sécurisation des transactions avec toutes ses banques grâce à un système de certifications numériques. Les virements de trésorerie et paiement sont effectués par transfert de fichier EDI. De plus, le rapprochement bancaire-comptable quotidien permet de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

### 2.7.2.2. Gestion du risque de liquidités

La Direction financière est chargée de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisantes au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions à 6 semaines ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 12 mois : ces prévisions sont ensuite synthétisées dans un tableau de bord et présentées mensuellement au Président Directeur Général ; et
- par la négociation et le maintien de ligne de trésorerie (et notamment escompte des contrats de diffusion/coproduction auprès de Coficiné).

Cette gestion de trésorerie permet d'assurer le financement des développements et des productions in fine.

### 2.7.2.3. Placement de la trésorerie excédentaire

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placement privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV, comptes à terme, billets de trésorerie).

#### 2.7.3. Procédures de production et de contrôle de l'information financière

##### 2.7.3.1. Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires fait l'objet d'un calcul extra-comptable mensuel, et d'une communication trimestrielle.

L'enregistrement du chiffre d'affaires en comptabilité se fait à chaque arrêté comptable selon des méthodes propres à la nature du chiffre d'affaires, et dépend de l'existence de pièces justificatives : contrat pour les séries du catalogue, certificat de livraison pour les séries en production (au prorata des épisodes livrés et acceptés à la clôture) et des jeux vidéo, visa d'exploitation pour les œuvres cinématographiques.

##### 2.7.3.2. Outils comptables

Les informations comptables et financières sont traitées grâce à des outils dédiés reconnus sur le marché : "Studio" pour la gestion de la paie, "Peplum" pour la gestion des situations de production, "Louma" pour la comptabilité générale et la comptabilité de production et "Ciel" pour la gestion des immobilisations.

Ces logiciels sont interfacés afin d'assurer d'une part l'homogénéité des restitutions comptables, et d'autre part, de permettre la production des états financiers dans les plus brefs délais. Ils sont également mis à jour régulièrement afin de suivre les évolutions des textes réglementaires.

Les états consolidés sont préparés et établis en interne par la Direction financière assisté par des conseils externes en particulier pour les éléments relatifs aux normes IFRS.

En outre en 2011, le logiciel de consolidation Magnitude a été mis en place pour la clôture annuelle. Ce logiciel permet une meilleure fiabilisation de l'information produite et un gain certain de productivité dans la préparation des états consolidés.

##### 2.7.3.3. Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux et consolidés fait l'objet d'un planning détaillant les tâches réparties entre la comptabilité et le contrôle de gestion, ainsi que les délais pour les effectuer.

Les postes d'inventaire font l'objet d'une analyse précise par la Direction financière et la Direction générale. Les amortissements des productions (films et séries) sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue à chaque arrêté de comptes (soit 2 fois par an).

Les relations avec les Commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables ; et
- une réunion de synthèse après l'arrêté permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux comptes sur les comptes provisoires de toutes les entités du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes, les principes comptables et les principales estimations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes sont ensuite présentés au Président avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux comptes.

### 2.7.3.4. Communication financière

Outre le Président, seul le Directeur financier est habilité à communiquer des informations à caractère financier au marché.

Le département Communication, en charge de la formalisation de la communication financière, dispose de l'ensemble des sources d'information internes, telles que :

- les états financiers comptables audités et leurs analyses ;
- le plan stratégique de la Société ; et
- de réunions régulières avec les membres du Comité de direction afin d'obtenir des informations sur les perspectives et la stratégie de développement de la Société.

A l'aide de ces informations, sous le contrôle du Directeur financier et en collaboration avec ses services comptabilité et contrôle de gestion, le département Communication rédige les documents suivants :

- Documents de référence / rapport financier ;
- Communiqués de presse ; et
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Les différentes parties de ces documents, y compris le document de référence le cas échéant, sont validés par les personnes concernées : Direction financière, Direction juridique, Direction marketing ; puis l'ensemble du document est validé par le Président. Chaque thème de communication fait l'objet d'un argumentaire validé par le Président.

Afin de permettre l'accès de l'information aux différents investisseurs, les supports de communication sont disponibles en version française. Les moyens utilisés pour la diffusion de l'information sont les suivants :

- les informations à destination du public sont mises en ligne au moment de leur publication sur le site internet [www.xilam.com](http://www.xilam.com) et sont donc accessibles par tous à tout moment ;
- toute personne souhaitant recevoir ces informations peut également en faire la demande au service de communication financière qui les enverra gratuitement ;
- les communiqués de presse font l'objet d'une diffusion auprès de la presse économique (La Tribune, Les Echos,...) ou spécialisée (Ecran Total, Le Film Français,...) qui se charge de les relayer ; et
- la banque de communiqués de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) où la Société est abonnée.

### 2.7.4. Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société

#### 2.7.4.1. Contrôle de la chaîne des droits

Xilam veille au respect de ses intérêts sur l'ensemble de la chaîne des droits, par une attention particulière à la rédaction des contrats passés avec ses auteurs, clients et partenaires. Les contrats clés sont revus avec un cabinet d'avocats spécialisé dans l'audiovisuel.

Xilam dépose les titres de ses productions en tant que marques auprès des organismes nationaux habilités. Ainsi les dépôts sont systématiquement effectués auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur pour l'Union Européenne ou du Copyright Office, en cas de vente aux Etats Unis.

Par ailleurs, Xilam réserve également les noms de domaine afférents aux productions.

Enfin, une assurance "erreur et omission" est souscrite dès la mise en production des projets en vue de garantir Xilam et ses ayants droits contre tout risque lié à l'exploitation desdites productions.

### 2.7.4.2. Contrôle de la diffusion des séries

La Direction juridique de la Société s'assure également périodiquement que les productions de la Société ne font pas l'objet de diffusions non autorisées sur internet (Youtube / Daily Motion). Le cas échéant, la Société dispose d'un code administrateur lui permettant de supprimer les vidéos directement sur le site incriminé.

### 2.7.5. Procédures de contrôle des engagements

#### 2.7.5.1. Rédaction, approbation et suivi des contrats

La Direction juridique de la Société, et du Groupe, est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats.

Cependant, dans un souci de flexibilité, la rédaction des engagements ponctuels (personnel intermittent embauché pour une durée maximum de 1 mois) est confiée aux chargés de production. Il s'agit de modèles standard de contrats qui ont préalablement fait l'objet d'une validation à la fois par la Direction juridique et par la Direction de production.

Après rédaction, le contrat est soumis à un circuit d'approbation, qui dépend de la nature de l'engagement.

Par exemple, la validation des contrats de cession de droits de diffusion, ou de coproduction, qui représentent une part significative des engagements de la Société et du Groupe, et peuvent présenter une complexité sur le plan juridique, fait intervenir les acteurs suivants :

- La Direction des Ventes, si elle est à l'origine de la cession ;
- La Direction Juridique ; et
- La Direction Générale.

#### 2.7.5.2. Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations, et surtout une plus grande réactivité. En effet, de par son activité, le groupe Xilam a recours au travail par intermittence, et à l'embauche de comédiens "au cachet". La gestion de la paie en interne permet de réagir rapidement face à un engagement en fin de mois.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats "longs", sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits "objets" se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis à vis du droit du travail.

Ces contrats sont mis à jour régulièrement. Les dernières mises à jour datent respectivement de février et de mai 2008 pour tenir compte i) de l'avenant n°2 à la convention collective de la Production de Film d'animation et ii) de la nouvelle codification du Code du travail entrée en vigueur pour sa partie législative le 1<sup>er</sup> mai 2008.

#### 2.7.5.3. Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

L'outil informatique dont dispose la Société pour contrôler les engagements de dépenses est le logiciel "PEPLUM".

Cet outil interfacé avec le logiciel de comptabilité "LOUMA" repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions correspondant aux besoins du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la trésorerie.

## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Un module spécifique permet de saisir le budget de production suivant une décomposition budgétaire paramétrée (plan comptable du cinéma). Chaque mois, la comptabilité de production intègre les données à partir du logiciel de comptabilité et établit un arrêté ou situation de production.

Le contrôle automatisé des engagements n'est effectué que pour les dépenses des productions en cours, qui disposent d'une comptabilité propre. Les dépenses des projets en développement sont gérées (analytiquement) dans la même comptabilité que les dépenses de structure, et leur suivi budgétaire, ainsi que celui des directions opérationnelles, est traité sur le logiciel "EXCEL".

L'approbation des bons de commande sur toutes les dépenses non récurrentes (i.e. non liées à des contrats), et notamment concernant l'informatique et les frais généraux, ainsi que l'approbation des factures est soumise à un circuit de validation proche de celui des contrats, mais simplifié. Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celle des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé. Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

Ensuite, la validation des paiements est effectuée par la Direction financière, dans un délai moyen de 60-90 jours fin de mois. La double signature obligatoire de tous les moyens de paiement apporte enfin un dernier niveau de sécurité. Afin de garantir la séparation des paiements, chaque paiement est validé à la fois par la Direction financière et par la Direction des productions.

### **2.7.6. Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques**

#### **2.7.6.1. Protection physique des machines**

L'accès aux locaux informatiques machines et infrastructure réseau (2 pièces) est contrôlé par des portes munies de serrures à codes. Le plancher de la salle blanche est surélevé pour pallier tout problème d'inondation par le sol (20 cm).

Toutes les machines serveurs sont protégées électriquement par des connections sur onduleurs permettant de prendre le relais d'alimentation pendant 15 minutes en cas de coupure de courant et évitant ainsi tout choc électrique sur les machines.

Ces 2 salles sont équipées de climatisations calibrées en fonction du matériel stocké. La température y est de 25° en permanence.

#### **2.7.6.2. Protection anti-intrusion réseau**

L'accès au réseau internet de la société est protégé contre toute intrusion par un pare-feu en interne, mais dont la gestion est assurée par un prestataire externe, spécialiste de la sécurité ("Interoute/21st Century").

#### **2.7.6.3. Protection des données**

Toutes les données sont enregistrées sur des ensembles de disques durs configurés en RAID 5, méthode de stockage répliquant les données sur plusieurs disques permettant de rendre transparente toute défaillance ou panne d'un disque dur. Ainsi aucune perte de données, et aucune perte de temps. C'est à l'heure actuelle l'un des systèmes les plus fiables en matière de sécurisation des données.

#### **2.7.6.4. Sauvegarde des données**

L'ensemble des informations est sauvegardée tous les soirs sur bandes LTO3. Il existe un jeu de bandes différent par jour. Une fois par semaine, un jeu de bandes est envoyé chez notre prestataire "MémoGarde/Ironmountain", spécialisé dans l'externalisation de sauvegardes informatiques et dans

## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

l'archivage informatique, où les supports sont conservés dans un bunker dédié au stockage de données magnétiques.

En permanence est stocké et disponible chez "Mémogarde" un jeu de bandes de la fin du mois précédent et de la semaine précédente. Le service informatique conserve également chez Xilam les sauvegardes des 3 mois précédents celui stocké chez Mémogarde, soit continuellement 4 mois de sauvegarde disponible.

### **2.7.6.5. Archivage des séries / Archivage annuel**

A la fin de la production de chaque série, et globalement chaque fin d'année, l'ensemble des données sont réunies sur le serveur, et sauvegardées sur deux jeux de bandes distincts : le jeu de bande #1 est conservé chez Xilam, le jeu de bande #2 est envoyé et stocké chez "Mémogarde/Ironmountain".

### **2.7.6.6. Protection anti-virus**

Tous les postes informatiques, serveurs ou utilisateurs, sont protégés par un anti-virus. Un des serveurs est dédié à la collecte quotidienne des mises à jour des anti-virus, et les redistribue automatiquement à tous les postes serveurs/utilisateurs.

Paris, le 30 avril 2012

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*



# **Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Xilam Animation**

**Exercice clos au 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Xilam Animation et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce Rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.



## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

## **Autres informations**

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel

# **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration a estimé que les conventions et engagements ci-dessus relevaient de l'article L.225-39 du Code de commerce et, en conséquence, que la procédure d'autorisation prévue à l'article L.225-38 dudit Code ne leur était pas applicable.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

#### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la société MDP Audiovisuel SARL**

##### Assistance administrative

##### *Nature et objet*

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 mars 2002, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention d'assistance en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000 avec la société MDP Audiovisuel SARL.

La société MDP Audiovisuel SARL dispose de moyens humains et matériels dont votre Société peut bénéficier. En conséquence, il est prévu que l'assistance apportée par la société MDP Audiovisuel SARL porte sur la direction générale.

##### *Modalités*

La rémunération totale au titre de l'exercice s'est élevée à 360 000 € hors taxe.

##### Convention de production exécutive

##### *Nature et objet*

Votre Conseil d'Administration dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2002 a autorisé la conclusion d'une convention de production exécutive de la série *Oggy et les Cafards II*. Aux termes de cette convention, MDP Audiovisuel conserve l'intégralité des rémunérations fixes perçues au titre de cette production et renonce au profit de Xilam Animation à la rémunération proportionnelle prévue au contrat d'origine signé en date du 10 janvier 1999 modifié par un avenant en date du 18 mai 1999 entre Gaumont et MDP Audiovisuel et transféré par Gaumont à Xilam Animation aux termes du contrat de coproduction de la série en date du 23 décembre 1999.

##### *Modalités*

MDP n'a perçu, du fait de cette convention, aucune rémunération proportionnelle sur les ventes de catalogue de la série *Oggy et les Cafards II*, réalisées en 2011.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

### b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec la société MDP Audiovisuel SARL

##### Convention de compte courant non rémunéré

###### *Nature et objet*

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 1999, a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant sans facturation d'intérêts sur les avances de trésorerie entre votre Société et la société MDP Audiovisuel SARL.

###### *Modalités*

Cette convention n'a pas été mise en œuvre durant l'exercice.

#### 2. Avec la société One World Films

##### Personne concernée : Marc du Pontavice

###### *Nature et objet*

Convention d'assistance de gestion signée en date du 22 avril 2009, modifiée par un premier avenant en date du 24 avril 2009 et par un second avenant en date du 6 juillet 2010.

Votre Société dispose de moyens humains et matériels dont la société One World Films peut bénéficier. En conséquence, il est prévu que l'assistance apportée par votre Société porte sur les domaines suivants : financier, administratif et juridique et direction technique.

###### *Modalités*

Les services rendus seront refacturés pour :

- un montant forfaitaire de 120 000 € hors taxe si aucun film cinématographique de long métrage n'est mis en production au cours de l'exercice de référence par la société One World Films.
- un montant forfaitaire de 200 000 € hors taxe si au moins un film cinématographique de long métrage est mis en production l'année de référence par la société One World Films.

Le montant forfaitaire facturé par votre Société au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 200 000 € hors taxe, la société One World Films ayant mis en production un film cinématographique de long métrage au cours de cet exercice, auquel s'ajoute une facturation complémentaire de 20 000 € hors taxe facturés en 2011 au titre de 2010.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

Fabienne Hontarrède

ERNST & YOUNG et Audit

Isabelle Agniel

# Comptes consolidés

## Sommaire

<b>Tableaux de synthèse.....</b>	<b>64</b>
Compte de résultat consolidé.....	64
Etat du résultat global consolidé.....	65
Situation financière consolidée.....	66
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	67
Variation des capitaux propres consolidés.....	68
<b>Notes annexes aux comptes consolidés.....</b>	<b>69</b>
1. Le Groupe Xilam Animation.....	69
1.1. Activités / Faits significatifs de la période.....	69
1.2. Périmètre de consolidation.....	70
2. Règles et méthodes comptables.....	70
2.1. Approbation des comptes.....	70
2.2. Base de préparation des comptes.....	70
2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.....	72
2.4. Utilisation d'estimations.....	72
2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam Animation.....	73
3. Notes sur le résultat consolidé.....	82
3.1. Chiffre d'affaires.....	82
3.2. Autres produits opérationnels courants.....	83
3.3. Achats.....	83
3.4. Charges de personnel.....	83
3.5. Autres charges opérationnelles courantes.....	84
3.6. Amortissements, dépréciations et provisions.....	84
3.7. Autres produits et (charges) opérationnels non courants.....	84
3.8. Résultat financier.....	85
3.9. Impôts.....	85
3.10. Résultat par actions.....	86
4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée.....	87
4.1. Ecarts d'acquisition.....	87
4.2. Immobilisations incorporelles.....	87
4.3. Immobilisations corporelles.....	88
4.4. Actifs financiers non courants.....	89
4.5. Actifs d'impôts non courants.....	90
4.6. Actifs financiers courants.....	90
4.7. Créances clients et autres créances.....	91
4.8. Capitaux propres.....	91
4.9. Endettement financier net.....	92
4.10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	94
4.11. Autres dettes courantes.....	94
4.12. Acomptes clients et produits constatés d'avance.....	95
5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....	95
5.1. Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle.....	95
5.2. Flux de trésorerie liés aux investissements.....	95
5.3. Flux de trésorerie liés aux financements.....	96

## Comptes consolidés

6. Autres informations .....	96
6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	96
6.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	96
6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	97
6.4. Engagements et passifs éventuels.....	97
6.5. Risques .....	98
6.6. Instruments financiers .....	101
6.7. Information sectorielle .....	101
6.8. Litige .....	101
6.9. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	102
6.10. Evénements postérieurs.....	102
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....</b>	<b>103</b>

## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse – Compte de résultat consolidé

# Tableaux de synthèse

## Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.1</b>	<b>7 059</b>	<b>6 787</b>
Autres produits opérationnels courants	3.2	2 686	2 192
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>9 745</b>	<b>8 979</b>
Achats	3.3	(367)	(406)
Charges de personnel	3.4	(813)	(576)
Autres charges opérationnelles courantes nettes	3.5	(1 501)	(984)
Dépreciations, amortissements et provisions nets	3.6	(5 143)	(6 274)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 921</b>	<b>739</b>
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	3.7	790	(140)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 711</b>	<b>599</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3	
Coût de l'endettement financier brut		(113)	(113)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>3.8</b>	<b>(110)</b>	<b>(113)</b>
Autres produits et (charges) financiers	3.8	(17)	20
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>2 584</b>	<b>506</b>
Impôts	3.9	(523)	(2)
<b>Résultat net</b>		<b>2 061</b>	<b>504</b>
Dont :			
• Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle			
• Part attribuable aux actionnaires de la société mère		2 061	504
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère</b>			
• Résultat net par action			
- Nombre moyen d'actions en circulation	3.10	4 700 000	4 700 000
- En euros par action		0,44	0,11
• Résultat net dilué par action			
- Nombre potentiel moyen d'actions	3.10	4 700 000	4 700 000
- En euros par action		0,44	0,11



## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse – Etat du résultat global consolidé

### Etat du résultat global consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
<b>Résultat net (A)</b>	<b>2 061</b>	<b>504</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>		
• Ecart de conversion de consolidation	4	(8)
<b>Total des autres éléments du résultat global (B)</b>	<b>4</b>	<b>(8)</b>
<b>Résultat global (A) + (B)</b>	<b>2 065</b>	<b>496</b>
Dont :		
• Résultat global de la période attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		
• Résultat global de la période attribuable aux actionnaires de la société mère	2 065	496

## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse – Situation financière consolidée

### Situation financière consolidée

	Notes	31.12.11			31.12.10
		Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Actifs (en milliers d'euros)</b>					
Ecarts d'acquisition	4.1	664		664	664
Immobilisations incorporelles	4.2	92 940	(74 643)	18 297	15 483
Immobilisations corporelles	4.3	2 440	(1 069)	1 371	119
Actifs financiers non courants	4.4	647		647	28
Impôts différés actifs nets	4.5	766		766	1 179
<b>Total actifs non courants</b>		<b>97 457</b>	<b>(75 712)</b>	<b>21 745</b>	<b>17 473</b>
Actifs financiers courants	4.6	38		38	1
Créances clients et comptes rattachés	4.7	4 472	(149)	4 323	4 100
Créances d'impôts	4.7	680		680	1 436
Autres créances	4.7	2 664		2 664	1 524
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	240		240	408
<b>Total actifs courants</b>		<b>8 094</b>	<b>(149)</b>	<b>7 945</b>	<b>7 469</b>
<b>Total actifs</b>		<b>105 551</b>	<b>(75 861)</b>	<b>29 690</b>	<b>24 942</b>
<b>Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)</b>	Notes			31.12.11	31.12.10
Capital	4.8			470	470
Réserves et résultat				9 953	7 888
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>				<b>10 423</b>	<b>8 358</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle					
<b>Total capitaux propres</b>				<b>10 423</b>	<b>8 358</b>
Dettes financières non courantes <sup>(1)</sup>	4.9			1 257	497
<b>Total passifs non courants</b>				<b>1 257</b>	<b>497</b>
Dettes financières courantes <sup>(1)</sup>	4.9			6 885	7 689
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10			3 005	2 006
Autres dettes courantes	4.11			4 187	3 664
Avances clients et produits constatés d'avance	4.12			3 933	2 728
<b>Total passifs courants</b>				<b>18 010</b>	<b>16 087</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>				<b>29 690</b>	<b>24 942</b>

<sup>(1)</sup> La part à plus d'un an des crédits de production et des dettes liées aux contrats de location-financement figure dans le poste "Dettes financières non courantes". Pour permettre la comparaison avec l'exercice précédent, la part à plus d'un an des crédits de production et des dettes liées aux contrats de location-financement qui figurait dans le poste "Dettes financières courantes" pour un montant de 497 milliers d'euros a été reclassée au poste "Dettes financières non courantes" au 31 décembre 2010.

## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse – Tableau des flux de trésorerie consolidés

### Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé	2 061	504
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5 143	6 184
Résultat net des cessions d'immobilisations	8	140
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>7 212</b>	<b>6 828</b>
Coût de l'endettement financier net	110	113
Charge d'impôts, y compris impôts différés	523	2
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>7 845</b>	<b>6 943</b>
Impôts versés		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité <sup>(1)</sup>	1 642	(567)
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>9 486</b>	<b>6 376</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Cessions d'immobilisations	3	
Acquisitions d'immobilisations	(9 882)	(7 561)
Variation des dettes sur immobilisations	379	(13)
Acquisition ou cession de filiales, nette de la trésorerie		
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(9 500)</b>	<b>(7 574)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Variation des dettes financières	(44)	1 659
Intérêts payés	(110)	(113)
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(154)</b>	<b>1 546</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>		
<b>Variation de la trésorerie consolidée : (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(168)</b>	<b>348</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	408	60
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	240	408
<b>Variation de la trésorerie consolidée</b>	<b>(168)</b>	<b>348</b>
<sup>(1)</sup> Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Variation des créances clients et autres créances	(595)	(1 571)
• Variations des dettes fournisseurs et autres dettes	2 347	1 004
• Charge d'impôts courants	(110)	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 642	(567)

## Comptes consolidés

### Tableaux de synthèse – Variation des capitaux propres consolidés

## Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère						Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total			
4 700 000	Au 31 décembre 2010	470	11 069	(2 991)	(190)	8 358		8 358
	Résultat net			2 061		2 061		2 061
	Autres éléments du résultat global :					0		0
	• Ecart de conversion de consolidation				4	4		4
	<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
	<b>Total des produits et (charges)e</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 061</b>	<b>4</b>	<b>2 065</b>	<b>0</b>	<b>2 065</b>
	Opérations sur capital					0		0
	Dividendes					0		0
	Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0
<b>4 700 000</b>	<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>470</b>	<b>11 069</b>	<b>(930)</b>	<b>(186)</b>	<b>10 423</b>	<b>0</b>	<b>10 423</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

Les écarts de conversion résultent principalement de la dépréciation du dong vietnamien par rapport à l'euro.

Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère						Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total			
4 700 000	Au 31 décembre 2009	470	11 069	(3 495)	(182)	7 862		7 862
	Résultat net			504		504		504
	Autres éléments du résultat global :					0		0
	• Ecart de conversion de consolidation				(8)	(8)		(8)
	<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8)</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>	<b>(8)</b>
	<b>Total des produits et (charges)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>504</b>	<b>(8)</b>	<b>496</b>	<b>0</b>	<b>496</b>
	Opérations sur capital					0		0
	Dividendes					0		0
	Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0
<b>4 700 000</b>	<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>470</b>	<b>11 069</b>	<b>(2 991)</b>	<b>(190)</b>	<b>8 358</b>	<b>0</b>	<b>8 358</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

Les écarts de conversion résultent principalement de la dépréciation du dong vietnamien par rapport à l'euro.

## Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont exprimés en milliers d'euros, monnaie de référence de la société mère, sauf indication contraire.

### 1. Le Groupe Xilam Animation

---

#### 1.1. Activités / Faits significatifs de la période

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimedia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les cafards*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

En décembre 2011, Xilam a décidé de transférer son siège social au 86/90 rue Notre Dame de Nazareth dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, quittant ainsi son studio historique du 25 rue Yves Toudic 75010 Paris dans lequel la société était établie depuis plus de 15 ans. Ce déménagement, qui a pour objectif d'accompagner la croissance du Groupe, permet à Xilam de bénéficier d'un environnement plus adapté à ses activités et d'offrir à ses artistes et techniciens, ainsi qu'à ses partenaires, un lieu facile d'accès, avec un meilleur confort et plus d'espace.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 1.2. Périmètre de consolidation

#### 1.2.1. Evolution du périmètre

Aucune modification du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

#### 1.2.2. Principales sociétés consolidés

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Entreprises Ltd	Intégration globale	100%	100%	Angleterre
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Approbation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe Xilam Animation de l'année 2011, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 mars 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 31 mai 2012.

### 2.2. Base de préparation des comptes

#### 2.2.1. Référentiel IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2011 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe) présentés ci-après.

Ces informations sont disponibles sur le site de la Communauté Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

#### 2.2.2. Evolution des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables au Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

##### Normes et interprétations : nouvelles normes, amendements et révisions

Les normes, amendements et interprétations suivants, parus au journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois en 2011 :

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Norme		Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Xilam Animation
IFRIC 19	Extinction des passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendement à IAS 32	Classement des émissions de droits de souscription	01/02/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 24 Révisée	Informations relatives aux parties liées	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRIC 14	Paieement anticipé d'exigences de financement minimal	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IFRS 1	Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les nouveaux adoptants	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés

<sup>(1)</sup> Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

### Programmes d'améliorations

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié, le 6 mai 2010, la version définitive des améliorations annuelles des IAS/IFRS du cycle 2008-2010. Ces améliorations ont été adoptées au niveau européen par le règlement CE n° 149/2011 du 18 février 2011. Les normes suivantes ont été concernées par les améliorations annuelles 2010.

Norme concernée	Objet de la modification	Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Xilam Animation
IFRS 1	Changement de méthode comptable l'année de première application des normes internationales	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Base réévaluée utilisée comme coût estimé	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Utilisation d'un coût estimé dans le cadre d'activités à tarifs réglementés	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IFRS 3	Dispositions transitoires pour une contrepartie éventuelle d'un regroupement d'entreprises intervenu avant la date d'entrée en vigueur de la version révisée en janvier 2008 de la norme	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Evaluation d'intérêts ne conférant pas le contrôle	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
	Non remplacement et remplacement volontaire de droits acquis, attribués par l'entreprise acquise, à un paiement fondé sur des actions	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IFRS 7	Clarification des informations à fournir	01/07/2010 <sup>(2)</sup>	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 1	Clarifications apportées à l'état de variation des capitaux propres	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 27	Dispositions transitoires des amendements apportés à IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", à IAS 28 "Participations dans des entreprises associées" et à IAS 31 "Participations dans des coentreprises" suite à la révision d'IAS 27 en 2008	01/07/2010	Sans incidence sur les états financiers consolidés
IAS 34	Opérations et événements significatifs	01/01/2011	L'information financière intermédiaire a été revue de manière à présenter plus spécifiquement les événements et transactions significatives de la période
IFRIC 13	Programmes de fidélisation de la clientèle	01/01/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés

<sup>(1)</sup> Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

<sup>(2)</sup> Certains paragraphes sont d'application 01/01/2011.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 2.2.3. Textes endossés par l'Union européenne et d'application non encore obligatoire au 31 décembre 2011

Norme	Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Xilam Animation
Amendement à IFRS 7	Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers 01/07/2011	Sans incidence sur les états financiers consolidés

<sup>(1)</sup> Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

#### 2.2.4. Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne à la date de clôture

Par ailleurs, l'impact d'autres normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et non appliqués par anticipation par le Groupe, est en cours d'analyse, à savoir :

Norme	Date d'application <sup>(1)</sup>	Incidence sur les états financiers consolidés du groupe Xilam Animation
Amendements à IAS 1	Présentation des états financiers 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
Amendement à IFRS 7	Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers 01/01/2013	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 12	Impôts différés : recouvrements des actifs sous-jacents 01/01/2012	Sans incidence sur les états financiers consolidés
Amendements à IAS 19	Régimes à prestations définies 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IAS 27 Révisée	Etats financiers individuels 01/01/2013	Non applicable
IAS 28 Révisée	Participation dans des entreprises associées et coentreprises 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IFRS 9	Instruments financiers : classifications et évaluations 01/01/2015	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IFRS 10	Etats financiers consolidés 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IFRS 11	Accords conjoints 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans les autres entités 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur 01/01/2013	L'analyse de l'incidence de cette norme est en cours

<sup>(1)</sup> Sauf indication contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée (date d'application UE).

### 2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 2.4. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de



## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés<sup>(3)</sup>, et les provisions courantes et non courantes<sup>(4)</sup>.

## 2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam Animation

### 2.5.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA a directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque Xilam Animation SA a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés consolidées ont établi leurs comptes au 31 décembre 2011 selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation figure en note 1.2.2.

### 2.5.2. Méthode de conversion des éléments en devises

#### 2.5.2.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leurs états de situations financières sont convertis en euro au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont conservés à leur valeur historique.

Leurs comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des filiales étrangères du Groupe sont les suivants :

	Taux moyen		Taux de clôture	
	31.12.11	31.12.10	31.12.11	31.12.10
Livre sterling	0,86780	0,85824	0,83530	0,86080
Dong vietnamien	28,94002	25,31110	27,26200	26,03170

Aucune filiale du Groupe n'exerce son activité dans une économie hyper-inflationniste.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.5.10.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.5.15.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.5.20.

<sup>(4)</sup> Cf. note 2.5.17.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 2.5.2.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

### 2.5.3. Compte de résultat consolidé

Le résultat net est obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le résultat opérationnel, qui intègre le résultat opérationnel courant, ainsi que les autres produits ou charges opérationnels non courants, notamment les résultats sur cessions, les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels, et les produits ou charges non récurrents et de montant particulièrement significatif,
- le coût de l'endettement financier net, qui inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les autres produits et charges financiers, qui comprennent principalement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants,
- la charge d'impôt courant et différé.

### 2.5.4. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- Résultat de base par action : le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période clôturée.
- Résultat dilué par action : le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée ajusté des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

### 2.5.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

#### 2.5.5.1. Chiffre d'affaires sur ventes catalogue

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est comptabilisé en produits de l'exercice, dès la signature du contrat.

#### 2.5.5.2. Chiffre d'affaires sur production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 2.5.5.3. Chiffre d'affaires sur production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires pour les préventes est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie. Au-delà d'un minimum garanti éventuel, le chiffre d'affaires est reconnu en conformité avec les relevés fournis par le distributeur.

### 2.5.5.4. Chiffre d'affaires Multimédia

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires est la livraison du produit ou la réalisation du service.

### 2.5.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'oeuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Les subventions sont nettes au bilan en "Autres dettes" ou "Autres créances".

### 2.5.7. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs oeuvres cinématographiques et audiovisuelles. Il est traité comme une subvention d'investissement et est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la date de visa d'exploitation du Centre National de la Cinématographie de l'oeuvre cinématographique concernée ou à compter de la date d'acceptation par les diffuseurs de l'oeuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

### 2.5.8. Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés. Cette norme a fait l'objet d'une révision applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sans effet rétroactif. En conséquence, les acquisitions réalisées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009 restent évaluées selon les normes applicables à la date des opérations.

#### 2.5.8.1. Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 décembre 2009

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix ultérieurs donnent lieu à la constatation d'un écart d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition contribuent au coût global de l'opération et sont inclus dans le montant de l'écart d'acquisition.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts successives sont évaluées à la juste valeur des éléments de l'actif net, évalués à la date de chaque acquisition. Les quotes-parts antérieurement détenues ne sont pas réévaluées.

En cas de variation du pourcentage d'intérêts postérieur à la prise de contrôle, sans remise en cause du contrôle de la société acquise, un écart d'acquisition complémentaire est constaté pour la quote-part nouvellement acquise.

#### 2.5.8.2. Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Sur option disponible pour chaque opération, l'écart d'acquisition est évalué à la date de prise de contrôle, soit par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur ; soit en incluant les intérêts minoritaires évalués à la juste valeur.

Cette option, dite du "goodwill complet", aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les ajustements ultérieurs de cette valeur sont enregistrés en écart d'acquisition s'ils surviennent dans la période d'affectation de douze mois, ou en résultat au-delà de ce délai.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les impacts de ces réévaluations sont enregistrés en contrepartie du résultat.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires et n'ont pas d'impact sur le résultat ou l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur de rachat et la valeur de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

#### 2.5.9. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de douze mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non courants".

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

La valeur d'utilité de l'UGT "Studio Armada" est définie comme la somme des économies de coûts de production attendues des prestations réalisées par cette filiale par rapport à un prestataire externe. La valeur d'utilité du catalogue de productions audiovisuelles de Xilam est définie comme la somme des recettes nettes futures attendues de l'exploitation commerciale de ces actifs à horizon 10 ans, conformément aux pratiques sectorielles de l'audiovisuel.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 2.5.10. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

##### 2.5.10.1. Oeuvres audiovisuelles, productions cinématographiques et jeux vidéo produits

La valeur brute des séries d'animation, productions cinématographiques et jeux vidéo produits, inscrite dans l'état de situation financière, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Pour les séries et les films d'animation, les "parts coproducteurs" versées par les diffuseurs ou autres partenaires non actifs sont considérées comme des recettes compte tenu de leur caractère forfaitaire, et de l'absence de toute participation aux aléas de la production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 2.5.10.2. Oeuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont dorénavant amorties linéairement sur une durée de 10 ans.

### 2.5.10.3. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme IAS 38 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

### 2.5.10.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

### 2.5.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant dès lors que surviennent des modifications durables dans les conditions d'exploitation.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 2.5.12. Contrats de location (IAS 17)

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité retenue pour un actif similaire détenu en pleine propriété. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation de l'impôt différé.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### 2.5.13. Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des prêts, dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

#### 2.5.14. Tests de dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

#### 2.5.15. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

#### 2.5.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

#### 2.5.17. Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.



## **Comptes consolidés**

Notes annexes aux comptes consolidés

### **2.5.18. Prestations de retraites**

#### **2.5.18.1. Régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

Ce régime s'applique à uniquement à Xilam Animation SA.

#### **2.5.18.2. Régimes à prestations définies**

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Dans le cadre de ce régime à prestations définies, compte tenu de la faible ancienneté et de la moyenne d'âge peu élevée des collaborateurs, l'engagement actuariel calculé conformément à la norme IAS 19 est nul, et aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

Enfin, il n'y a pas d'engagements de retraite dans les filiales anglaise et allemande du Groupe.

### **2.5.19. Instruments accordés à des salariés**

La norme IFRS 2 prévoit les modalités d'évaluation et de comptabilisation de toutes les opérations de paiements fondés sur des actions, qu'elles soient réglées en trésorerie, autres actifs ou instruments de capitaux propres.

#### **2.5.19.1. Options de souscription d'actions**

Des options de souscription d'actions ont été accordées à certains cadres dirigeants et salariés de Xilam Animation SA. Elles donnent le droit de souscrire à des actions de Xilam Animation SA pendant un délai à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Cet avantage est reconnu en "Charges de personnel" au compte de résultat, linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle mathématique de "Black & Scholes", dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options, actualisées chaque année.

Les comptes n'intègrent pas de charges liées aux plans de souscriptions d'actions. Le délai d'exercice des options attribuées lors des exercices précédents étant arrivé à échéance avant le début des périodes présentées.

### **2.5.20. Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.



## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions d'activité récentes et donc de bénéfices réalisables.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au titre de la contribution économique territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

#### 2.5.21. Instruments financiers dérivés

Le Groupe Xilam Animation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

#### 2.5.22. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération.

#### 2.5.23. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

#### 2.5.24. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

A noter que les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs de l'état de la situation financière consolidée libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "Incidence des variations des cours des devises" du tableau des flux de trésorerie.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3. Notes sur le résultat consolidé

#### 3.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2011	2010
<b>Production de séries d'animation</b>	<b>3 226</b>	<b>3 810</b>
• France	2 491	3 054
• Europe	524	552
• Amérique	63	90
• Asie-Orient	137	51
• Autres	11	63
<b>Production de films d'animation</b>	<b>104</b>	<b>2</b>
• France	92	2
• Europe		
• Amérique		
• Asie-Orient	12	
• Autres		
<b>Ventes Catalogue</b>	<b>2 753</b>	<b>2 445</b>
• France	1 495	1 662
• Europe	366	552
• Amérique	32	100
• Asie-Orient	850	93
• Autres	10	38
<b>Autres, Multimédia, Merchandising</b>	<b>976</b>	<b>530</b>
• France	904	493
• Europe	43	37
• Amérique	6	
• Asie-Orient	23	
• Autres		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 059</b>	<b>6 787</b>
• France	4 982	5 211
• Europe	933	1 141
• Amérique	101	190
• Asie-Orient	1 022	144
• Autres	21	101

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.2. Autres produits opérationnels courants

(En milliers d'euros)	2011	2010
Subventions octroyées à la production de séries d'animation	1 689	1 474
Subventions octroyées au développement de séries d'animation	106	110
Aides aux employeurs d'apprentis	3	
Crédit d'impôt audiovisuel	350	523
Refacturation diverses au film <i>La Guerre des Boutons</i>	454	
Autres produits	84	85
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>2 686</b>	<b>2 192</b>

En 2011, les autres produits opérationnels courants comprennent notamment les refacturations de services faites à la société One World Films dans le cadre du film *La Guerre des Boutons*, réalisé par Yann Samuël, pour un montant de 454 milliers d'euros.

### 3.3. Achats

Ce poste comprend notamment la convention d'assistance de gestion entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL pour un montant de 360 milliers d'euros en 2010 et 2011.

### 3.4. Charges de personnel

(En milliers d'euros)	2011	2010
Salaires et charges permanents et intermittents avant imputation aux productions	(4 481)	(4 421)
<i>dont charges patronales</i>	<i>(1 679)</i>	<i>(1 523)</i>
Salaires et charges permanents et intermittents affectés aux productions	3 854	3 962
<i>dont charges patronales</i>	<i>1 449</i>	<i>1 421</i>
Salaires et charges Studio Armada	(186)	(116)
<i>dont charges patronales</i>	<i>(11)</i>	<i>(7)</i>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(813)</b>	<b>(576)</b>

Les charges de personnel en France correspondent aux salaires et charges des permanents non affectés aux productions et aux salaires et charges des intermittents sur les séries et films en développement. L'augmentation des charges de personnel s'explique par une diminution de la refacturation aux productions compte tenu d'un volume d'activité en production légèrement plus faible qu'en 2010 auquel s'ajoute une légère augmentation de la masse salariale dans la filiale vietnamienne.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.5. Autres charges opérationnelles courantes

Ces charges correspondent aux charges d'exploitation nettes des coûts de production des séries immobilisées à l'actif du bilan.

D'un montant de 984 milliers d'euros en 2010 contre 1 501 milliers d'euros en 2011, la variation s'explique pour l'essentiel par :

- des droits d'auteur du compositeur de la bande originale du film *La Guerre des Boutons* non récurrents sur 2011,
- des rétrocessions de droits aux Soficas qui passent de 172 milliers d'euros en 2010 à 375 milliers d'euros en 2011,
- des loyers et charges locatives pour le siège social de Xilam Animation SA qui passent de 139 milliers d'euros en 2010 à 359 milliers d'euros en 2011.

### 3.6. Amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont présentées nettes des dotations affectées aux productions.

	2011	2010
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(4 983)</b>	<b>(6 040)</b>
• Reprises sur dépréciations		
• Dotations aux amortissements	(4 983)	(6 040)
• Dotations aux dépréciations		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(160)</b>	<b>(117)</b>
• Reprises sur dépréciations		
• Dotations aux amortissements	(160)	(117)
• Dotations aux dépréciations		
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>0</b>	<b>(117)</b>
• Reprises sur dépréciations		
• Dotations aux dépréciations		(117)
<b>Total</b>	<b>(5 143)</b>	<b>(6 274)</b>

La diminution des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles en 2011 s'explique notamment par la baisse du volume d'activité sur l'exercice 2011 par rapport à celui de 2010 et par un coût de fabrication des séries plus faible en 2011 qu'en 2010.

### 3.7. Autres produits et (charges) opérationnels non courants

(En milliers d'euros)	2011	2010
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles	(8)	(140)
Coût de déménagement	820	
Autres produits et (charges) inhabituels	(22)	
<b>Autres produits et (charges) opérationnels non courants</b>	<b>790</b>	<b>(140)</b>

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont principalement composés du coût du déménagement qui comprend l'indemnité d'éviction du 25 rue Yves Toudic - Paris (10) de 1 000 milliers d'euros moins les coûts non activables relatifs au déménagement dans les nouveaux locaux du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3).

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.8. Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts supportés par la structure.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	
Frais financiers activés	198	129
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(289)	(234)
Charges d'intérêts sur contrats de location-financement	(22)	(8)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(113)</b>	<b>(113)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(110)</b>	<b>(113)</b>
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées	(10)	(5)
Gains et (pertes) de change nets	(7)	25
<b>Autres produits et (charges) financiers nets</b>	<b>(17)</b>	<b>20</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(127)</b>	<b>(93)</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

### 3.9. Impôts

La société Xilam Animation ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2011, le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés présentes au 31 décembre 2010 : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Xilam Animation.

#### 3.9.1. Ventilation de la (charge) ou du produit d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
Impôts courants	(110)	
Impôts différés	(413)	(2)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>(523)</b>	<b>(2)</b>
<b>Taux effectif d'impôt (%)</b>	<b>20,73%</b>	<b>0,46%</b>

Le taux effectif d'impôt est le rapport entre la charge d'impôt et le résultat net avant impôt.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.9.2. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

(En milliers d'euros)	2011	2010
Résultat des sociétés avant impôt	2 584	506
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(861)</b>	<b>(169)</b>
Effet des différences permanentes et temporaires	(43)	(1)
Actifs d'impôts différés non reconnus sur déficits de l'exercice		(7)
Utilisation des déficits antérieurs du groupe français	498	
Activation des déficits reportables antérieurs du groupe français	(233)	
Crédit d'impôt audiovisuel <sup>(1)</sup>	117	174
<b>Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté</b>	<b>(523)</b>	<b>(2)</b>
Taux effectif d'impôt	20,22%	0,46%

<sup>(1)</sup> Le crédit d'impôt audiovisuel figure sous la rubrique "Impôts" dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en "Autres produits opérationnels courants".

### 3.10. Résultat par actions

#### 3.10.1. Résultat de base par action

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.11	31.12.10
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 700 000	4 700 000
Augmentation de capital		
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 700 000	4 700 000

#### 3.10.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la date de clôture.

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, il n'existe aucun instrument dilutif.

	31.12.11	31.12.10
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 700 000	4 700 000
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif		
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 700 000	4 700 000

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

#### 4.1. Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10
		+	-	
Valeurs brutes	664			664
Dépréciations	0			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

En l'absence d'apparition d'indices de perte de valeur suite au test annuel de dépréciation basé sur les économies futures attendues, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'est intervenue sur l'exercice 2011.

Les tests des sensibilités effectués à la clôture de l'exercice sur la valorisation du goodwill consistant en une variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation n'ont pas démontré de risque de dépréciation du goodwill de Armada TMT.

Les variations au titre de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/		Valeurs nettes
		Dépréciations		
Valeurs brutes	664			664
Acquisitions / (Dotations nettes)				0
(Cessions) / Reprise sur cessions				0
<b>Valeurs au 31.12.10</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

#### 4.2. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Séries d'animation acquises	3 823	500			3 323
Séries d'animation produites	63 097			4 982	58 115
Films d'animation produits	18 411				18 411
Jeux vidéo	3 016				3 016
Productions phonographiques	49				49
Bande original films	158	158			
Logiciels	224	5	(379)		599
Séries d'animation en cours de production	4 160	7 136		(4 982)	2 007
<b>Valeurs brutes</b>	<b>92 940</b>	<b>7 799</b>	<b>(379)</b>	<b>0</b>	<b>85 520</b>
Séries d'animation acquises	(2 633)	(239)			(2 395)
Séries d'animation produites	(51 104)	(4 691)			(46 413)
Films d'animation produits	(17 622)	(49)			(17 573)
Jeux vidéo	(3 016)				(3 016)
Productions phonographiques	(49)				(49)
Bande original films	0				
Logiciels	(218)	(5)	379		(591)
<b>Amortissements</b>	<b>(74 643)</b>	<b>(4 985)</b>	<b>379</b>	<b>0</b>	<b>(70 037)</b>
<b>Valeur nettes</b>	<b>18 297</b>	<b>2 814</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 483</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, la valeur brute du film *Kaena - La Prophétie* a été diminuée du montant du crédit Coficiné restant à rembourser sur ce film à la date de clôture, car la Direction a estimé qu'il avait perdu toute probabilité de remboursement car adossé aux recettes futures du film.

Au cours de l'exercice 2011, Xilam Animation SA a racheté les droits d'exploitation pour les séries *Oggy et les cafards – Saisons 1, 2 et 3* sur de nouveaux territoires (notamment Asie, Espagne et Italie) pour 500 milliers d'euros.

L'augmentation de la valeur brute des séries d'animation produites correspond aux investissements dans les épisodes des séries qui ont été livrés aux diffuseurs au cours de l'exercice : *Les Dalton* (8 épisodes), *Zig & Sharko* (44 épisodes) et *Flapacha, où es-tu ?* (anciennement *Summer Camp*) (10 épisodes).

Les séries en cours de production au 31 décembre 2011 sont : *Flapacha, où es-tu ?* (anciennement *Summer Camp*) (42 épisodes), *Oggy et les cafards – Saison 4* (78 épisodes) et *Hubert et Takako* (78 épisodes).

Le montant des frais financiers capitalisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 198 milliers d'euros, contre 129 milliers d'euros en 2010.

Au cours de l'exercice 2011, Xilam Animation SA a produit la bande originale du film *La Guerre des Boutons* réalisé par Yann Samuell à hauteur de 158 milliers d'euros.

La dotation aux amortissements des logiciels affectés aux productions s'élève à 1 million d'euros en 2011 comme en 2010.

Les variations au titre de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.09	78 195	(63 996)	14 199
Acquisitions / (Dotations nettes)	7 472	(6 041)	1 431
(Cessions) / Reprise sur cessions	(147)		(147)
<b>Valeurs au 31.12.10</b>	<b>85 520</b>	<b>(70 037)</b>	<b>15 483</b>

### 4.3. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Installations - Agencements	438	438	(43)		43
Matériel de bureau et informatique	1 948	936	(284)	(1)	1 297
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>1 821</i>	<i>919</i>			<i>902</i>
Matériel audiovisuel	2		(14)		16
Mobilier	52	52	(10)	(0)	10
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2 440</b>	<b>1 427</b>	<b>(351)</b>	<b>(1)</b>	<b>1 367</b>
Installations - Agencements	(3)	(5)	35		(33)
Matériel de bureau et informatique	(1 063)	(157)	282	1	(1 189)
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>(971)</i>	<i>(118)</i>			<i>(853)</i>
Matériel audiovisuel	(2)	(0)	14		(16)
Mobilier	(1)	(1)	10	0	(10)
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>(1 069)</b>	<b>(163)</b>	<b>341</b>	<b>1</b>	<b>(1 248)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 371</b>	<b>1 263</b>	<b>(11)</b>	<b>(0)</b>	<b>119</b>

<sup>(1)</sup> Variations de change.



## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

La diminution de la valeur des actifs due aux effets de change résulte principalement de la dépréciation du dong vietnamien par rapport à l'euro.

Compte tenu du déménagement dans les nouveaux locaux du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3) mi-décembre 2011, Xilam Animation SA a investi 496 milliers d'euros en agencement, matériel de bureau et mobilier.

Xilam Animation SA a également renouveler son parc informatique vieillissant et insuffisant pour les besoins des productions présents et à venir. Ces investissements ont été financés au travers de contrats de crédit-bail à hauteur de 919 milliers d'euros.

La dotation aux amortissements du matériel informatique affecté aux productions s'élève à 4 milliers d'euros pour l'exercice 2011 comme en 2010.

Les variations au titre de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.09	1 275	(1 114)	161
Acquisitions / (Dotations nettes)	93	(134)	(41)
(Cessions) / Reprise sur cessions	(1)		(1)
Ecarts de conversion			0
<b>Valeurs au 31.12.10</b>	<b>1 367</b>	<b>(1 248)</b>	<b>119</b>

#### 4.4. Actifs financiers non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Dépôts	164	162		(26)	28
Cautionnements	483	483			
<b>Valeurs brutes</b>	<b>647</b>	<b>645</b>	<b>0</b>	<b>(26)</b>	<b>28</b>
Dépôts	0				
Cautionnements	0				
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>647</b>	<b>645</b>	<b>0</b>	<b>(26)</b>	<b>28</b>

<sup>(1)</sup> Reclassement.

L'augmentation des actifs financiers non courants provient essentiellement des dépôts et cautions fournies au propriétaire du 86/90 rue Notre-Dame Nazareth, nouveau siège social de Xilam.

Les variations au titre de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.09	34		34
Acquisitions / (Dotations nettes)	1		1
(Cessions) / Reprise sur cessions	(7)		(7)
Ecarts de conversion	1		1
Reclassement	(1)		(1)
<b>Valeurs au 31.12.10</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.5. Actifs d'impôts non courants

(En milliers d'euros)	31.12.11	Variation	31.12.10
Impôts différés actifs	1 267	(426)	1 693
Impôts différés passifs	(501)	13	(514)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>766</b>	<b>(413)</b>	<b>1 179</b>

#### 4.5.1. Origine des impôts différés

(En milliers d'euros)	31.12.11	Variation	31.12.10
Déficits fiscaux activés	3 327	(265)	3 592
Amortissements dérogatoires sur séries et films d'animation	(2 492)	(123)	(2 369)
Autres décalages temporaires	(69)	(25)	(44)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>766</b>	<b>(413)</b>	<b>1 179</b>

Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture sur la base de prévisions d'activité récentes. Au 31 décembre 2011, Xilam Animation a consommé 498 milliers d'euros des déficits fiscaux disponibles compte tenu d'un exercice fiscal bénéficiaire. D'autre part, 233 milliers d'impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de la capacité de consommation des déficits sur les 5 prochains exercices. Au 31 décembre 2011, un stock d'impôts différés de 537 milliers d'euros (soit 1 612 milliers de déficits en base) n'a pas encore été activé. Ces déficits sont, compte tenu de la loi fiscale en vigueur, reportable indéfiniment.

### 4.6. Actifs financiers courants

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Prêts au personnel	0		(1)		1
Autres prêts	10	10			
Dépôts	26			26	
Cautionnements	2	2			
dont intérêts courus à recevoir	2	2			
<b>Valeurs brutes</b>	<b>38</b>	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>
Prêts au personnel	0				
Autres prêts	0				
Dépôts	0				
Cautionnements	0				
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>38</b>	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>26</b>	<b>1</b>

<sup>(1)</sup> Reclassement.

Les variations au titre de l'exercice 2010 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.09			0
Reclassement	1		1
<b>Valeurs au 31.12.10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.7. Créances clients et autres créances

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	93	
Créances clients et comptes rattachés	4 472	4 249
<i>dont produits à recevoir</i>	2 162	1 593
Créances sur personnel et organismes sociaux	2	
<i>dont produits à recevoir</i>	2	
Créances fiscales - hors Impôt sur les bénéfices	573	271
<i>dont produits à recevoir</i>	1	
Etat, Impôt sur les bénéfices	680	1 436
Créances diverses	1 096	763
<i>dont produits à recevoir</i>	14	8
Charges constatées d'avance	900	490
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 816</b>	<b>7 209</b>
Clients	(149)	(149)
<b>Dépréciations</b>	<b>(149)</b>	<b>(149)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>7 667</b>	<b>7 060</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	6 946	6 190
• de 1 à 5 ans	721	870
• à plus de 5 ans		

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

### 4.8. Capitaux propres

#### 4.8.1. Composition du capital

	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10
		+	-	
Nombre de titres	4 700 000			4 700 000
Nominal	0,10 €			0,10 €
<b>Capital (en milliers d'euros)</b>	<b>470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>470</b>

#### 4.8.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

#### 4.8.3. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas d'options exerçables.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.8.4. Informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2011.

Compte-tenu de l'utilisation massive de crédits-court terme adossés aux créances nées ou contractualisées et par définition fluctuantes, mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, celui-ci ne suit pas de ratio d'endettement. La politique du Groupe est de maintenir un niveau élevé de préfinancement de ses productions.

### 4.9. Endettement financier net

Par endettement financier net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240	408
Soldes créditeurs de banques	(572)	(806)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(332)</b>	<b>(398)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(528)	(37)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(631)	(17)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(372)	(232)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(229)	(32)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(1 760)</b>	<b>(318)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(2 092)</b>	<b>(716)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(98)	(443)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(4 693)	(5 036)
• Concours bancaires courants	(1 019)	(1 582)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(5 810)</b>	<b>(7 062)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(7 902)</b>	<b>(7 778)</b>

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Dailly".

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 4.9.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Comptes bancaires	238	406
Caisses	2	2
<b>Valeur brute</b>	<b>240</b>	<b>408</b>

#### 4.9.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10
		+	-	
Emprunts	900	1 000	(370)	269
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(1)</i>	<i>1</i>
Dettes liées aux contrats de location-financement	860	919	(107)	49
Crédits de production	4 791	6 105	(6 794)	5 479
Soldes créditeurs de banques	572	561	(795)	806
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>21</i>	<i>10</i>		<i>11</i>
Concours bancaires courants	1 019	1 002	(1 565)	1 582
<b>Total</b>	<b>8 142</b>	<b>9 587</b>	<b>(9 631)</b>	<b>8 186</b>
Échéances				
• à moins d'un an	6 885			7 689
• de 1 à 5 ans	1 257			497
• à plus de 5 ans				

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2010, le solde du crédit Coficiné pour le film *Kaena - La Prophétie* a été reclassé en diminution de l'actif net du film du fait de sa forte improbabilité à le rembourser car adossé aux recettes que le film génère.

#### 4.9.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = crédeur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt BNP Paribas (ex Fortis)	39					Euribor + <sup>(1)</sup>	09/09/12
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme 2011	861				528	Euribor + <sup>(1)</sup>	21/07/14
<b>Emprunts</b>	<b>900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>528</b>		
<i>Les Dalton - Production</i>	<i>373</i>		<i>-1</i>	<i>11</i>		Euribor + <sup>(1)</sup>	10/06/12
<i>Zig &amp; Sharko - Production</i>	<i>1 197</i>					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/03/13
<i>Escompte - Turner</i>	<i>286</i>					Euribor + <sup>(1)</sup>	13/09/12
<i>Divers développements 2010</i>	<i>100</i>					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/03/12
<i>Flapacha où es-tu ? - Production</i>	<i>1 356</i>	<i>844</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>98</i>	Euribor + <sup>(1)</sup>	04/08/13
<i>Crédit de trésorerie 2011</i>	<i>972</i>					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/01/13
<i>Oggy et les cafards-Saison 4 - Préparation</i>	<i>424</i>					Euribor + <sup>(1)</sup>	19/02/12
<i>Hubert et Takako - Préparation</i>	<i>97</i>	<i>91</i>				Euribor + <sup>(1)</sup>	19/02/12
<b>Crédits de production</b>	<b>4 805</b>	<b>935</b>	<b>-1</b>	<b>13</b>	<b>98</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 607	1 989
<i>dont charges à payer</i>	1 134	844
Dettes sur immobilisations	397	18
<b>Total</b>	<b>3 005</b>	<b>2 006</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	3 005	2 006
• de 1 à 5 ans		
• à plus de 5 ans		

### 4.11. Autres dettes courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Dettes sociales	1 065	600
<i>dont charges à payer</i>	205	175
Dettes fiscales	438	225
<i>dont charges à payer</i>	37	45
Comptes courants		164
Subventions de production nettes	895	423
Dettes diverses	1 789	2 253
<i>dont charges à payer</i>	1 057	1 160
<b>Total</b>	<b>4 187</b>	<b>3 664</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	3 243	2 794
• de 1 à 5 ans	945	870
• à plus de 5 ans		

Les subventions à la production attribuées sont nettes du montant des subventions restant à recevoir.

Les dettes diverses sont principalement constituées de charges à payer composées de reversements dus aux ayants-droits et de coûts engagés sur des productions en cours.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.12. Acomptes clients et produits constatés d'avance

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Avances clients	1 042	1 094
Produits constatés d'avance	1 287	405
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel	1 604	1 229
<b>Total</b>	<b>3 933</b>	<b>2 728</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	3 849	2 728
• de 1 à 5 ans	84	
• à plus de 5 ans		

Les produits constatés d'avance sont constitués :

- de recettes facturées dont le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant n'est pas avéré à la clôture à hauteur de 2 329 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 499 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- du crédit d'impôt audiovisuel non reconnu pour 1 604 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 229 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se soldent par une ressource de 9 486 milliers d'euros en 2011 contre une ressource de 6 376 milliers d'euros l'année précédente. L'importante progression de ce flux d'exploitation d'une année sur l'autre provient essentiellement de la hausse du résultat net, de la baisse des dotations nettes aux amortissements et de la forte augmentation du besoin en fonds de roulement. Le coût de l'endettement financier net s'élève à 110 milliers d'euros, stable par rapport à l'année précédente. La charge d'impôts est en augmentation du fait de la comptabilisation d'un impôt courant de 110 milliers d'euros, compte tenu d'un exercice fiscal bénéficiaire et des modifications de loi sur l'utilisation des déficits reportables, et d'un impôt différé de 413 milliers.

### 5.2. Flux de trésorerie liés aux investissements

Les flux nets liés aux opérations d'investissement comprennent les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les acquisitions nettes d'immobilisations financières et les acquisitions et cessions de filiales. Le montant net des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspond à une utilisation de trésorerie de 9 500 milliers d'euros en 2011 contre une utilisation de 7 574 milliers d'euros l'année précédente.

L'évolution de ce flux reflète d'une part, la stabilité des investissements de développement et de production de séries au titre de l'exercice 2011 au regard des investissements réalisés en 2010 et d'autre part, l'accroissement des investissements d'immobilisations corporelles dans le cadre du déménagement et du renouvellement du parc informatique.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 5.3. Flux de trésorerie liés aux financements

En 2011, les opérations de financement se sont traduites par un excédent de 154 milliers d'euros qui correspond essentiellement à un remboursement des dettes financières. En 2010, les flux nets faisaient ressortir un besoin de 1 546 milliers d'euros correspondant essentiellement à une augmentation des dettes financières.

Au total, la position de trésorerie positive du Groupe Xilam s'est dégradée de 168 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2011, contre une amélioration de 348 milliers d'euros en 2010.

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.11		31.12.10	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	15	12	14	13
Non cadres	5		5	
Agents de maîtrise		95		99
Employés		25		28
<b>Permanents</b>	<b>20</b>	<b>132</b>	<b>19</b>	<b>140</b>
Cadres	17		14	
Non cadres	23		22	
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>40</b>		<b>35</b>	
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>132</b>	<b>54</b>	<b>140</b>

### 6.2. Rémunération des mandataires sociaux

Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation SA, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam Animation par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la Direction Générale du Groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2011, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 milliers d'euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2011 aux autres membres du Conseil d'administration.



## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

L'application de la norme IAS 24 impose aux groupes de détailler les opérations réalisées avec les parties liées.

Les sociétés suivantes ont été identifiées comme parties liées :

- MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé.

	31.12.11			31.12.10		
	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films
Créances clients			79		21	60
Autres créances		1	76			5
Dettes fournisseurs	431			398		
Autres dettes courantes				170		409
Chiffre d'affaires			220			100
Autres produits opérationnels courants			454		17	
Autres charges courantes	440			496		

Le chiffre d'affaires correspond à une prestation facturée à One World Films dans le cadre d'une convention d'assistance de gestion.

Les autres produits opérationnels courant en 2011 correspondent à des prestations facturées à One World Films pour le film *La Guerre des Boutons*.

Les autres charges courantes concernent essentiellement les frais de direction générale, ainsi que les droits à recettes détenus par MDP Audiovisuel, co-producteur d'*Oggy et les cafards – Saison 1*.

### 6.4. Engagements et passifs éventuels

#### 6.4.1. Engagements hors état de la situation financière liés à l'activité courante

Xilam Animation SA est engagée dans la production de séries d'animation pour un montant de 10 974 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 7 106 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Parallèlement, Xilam Animation SA bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les séries d'un montant de 11 462 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 6 559 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Xilam Animation SA a accordé à l'une de ses banques, en contrepartie d'une ligne de découvert de 150 milliers d'euros, un nantissement des garanties du contrat d'assurance "Homme clé" de son dirigeant.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.4.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 juillet 2011, Xilam Animation SA a signé une convention de crédit avec Natixis Coficiné d'un montant de 1 000 milliers d'euros aux fins notamment de financer des acquisitions de droits complémentaires sur ses séries. En garantie, Xilam Animation a signé un acte de nantissement en faveur des prêteurs qui porte sur l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation de ses séries de catalogue produites au 31 décembre 2010. Ce nantissement n'est activable par les prêteurs qu'en cas de défaillance dans l'amortissement mensuel de la ligne de crédit.

Le 26 septembre 2011, Xilam Animation SA a souscrit une caution bancaire de 485 milliers d'euros au profit de son bailleur la société Edissimo en cas de défaillance dans le règlement des loyers du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth. Cet actif financier inscrit au bilan, équivalent à 9 mois de loyers, est, par conséquent, nanti au profit du bailleur.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2011.

### 6.4.3. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2011, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 524 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

## 6.5. Risques

### 6.5.1. Risque de taux d'intérêt

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 décembre 2011 (hypothèse retenue : augmentation de 1 point des taux d'intérêt) :

(En milliers d'euros)	31.12.11	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	0			
Actifs financiers à taux variable	240	240		
Actifs financiers non exposés	0			
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>240</b>	<b>240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs financiers à taux fixe				
Passifs financiers à taux variable	(8 142)	(6 885)	(1 257)	
Passifs financiers non exposés	0			
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>(8 142)</b>	<b>(6 885)</b>	<b>(1 257)</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

(En milliers d'euros)	31.12.11	Taux fixe	Taux variable	Non exposés
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	240		240	
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	(8 142)	0	(8 142)	
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(7 902)</b>	<b>0</b>	<b>(7 902)</b>	<b>0</b>
Couverture	0			
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(7 902)</b>	<b>0</b>	<b>(7 902)</b>	<b>0</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	(79)		(79)	

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

<sup>(3)</sup> Impact en année pleine.

Ainsi, une hausse instantanée d'1 point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de 79 milliers d'euros.

Xilam n'envisage pas de mettre en place une couverture de taux à court terme pour couvrir ce risque.

### 6.5.2. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des reportings de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La filiale située en Angleterre n'a quasiment plus aucune activité ce qui réduit l'exposition du Groupe au change euro / livre sterling.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Total	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	213	39		77	97
Passifs	(122)		(9)	(5)	(109)
Hors bilan	0				
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>(9)</b>	<b>72</b>	<b>(12)</b>
Couverture	0				
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>(9)</b>	<b>72</b>	<b>(12)</b>
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(1)	(0)	0	(1)	0

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 91 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (1) millier d'euros.

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à milliers d'euros, soit 15,6% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	USD
Chiffre d'affaires	1 098	46	45	1 007

Néanmoins, compte tenu d'une activité 2012 importante dans les territoires de croissance que sont l'Asie et l'Amérique du Sud, où la devise de transaction est le dollar américain, le Groupe mettra en place des couvertures à terme afin de se couvrir d'éventuelles variations du dollar et de l'euro lorsque les encaissements des contrats seront très échelonnés dans le temps.

#### 6.5.3. Risque de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes (cf. détail en paragraphe 4.9. Dettes financières).

Les débloquages sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production.

L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, partie intégrante au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 400 milliers d'euros et 2 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 6.5.4. Risque sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2011, Xilam Animation ne détenait aucune action propre.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.6. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.11		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	647	647			647		
Autres actifs financiers courants	38	38			38		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240	240	240				
<b>Actifs financiers</b>	<b>925</b>	<b>925</b>	<b>240</b>	<b>0</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières non courantes	1 257	1 257				1 257	
Dettes financières courantes	6 885	6 885				6 885	
<b>Passifs financiers</b>	<b>8 142</b>	<b>8 142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 142</b>	<b>0</b>

	31.12.10		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	28	28			28		
Autres actifs financiers courants	1	1			1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	408	408	408				
<b>Actifs financiers</b>	<b>437</b>	<b>437</b>	<b>408</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières non courantes	497	497				497	
Dettes financières courantes	7 689	7 689				7 689	
<b>Passifs financiers</b>	<b>8 186</b>	<b>8 186</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 186</b>	<b>0</b>

### 6.7. Information sectorielle

Le Groupe Xilam exerce son activité sur un secteur unique : la production d'œuvres audiovisuelles ainsi que des produits dérivés qui découlent de cette activité.

### 6.8. Litige

Le litige relatif à la sortie des locaux du 25 rue Yves Toudic avec le propriétaire des lieux a été soldé fin décembre 2011 avec la remise des clés lors de la sortie des lieux. Conformément au protocole d'accord signé en décembre 2010, Xilam s'est acquittée d'une indemnité compensatrice égale au double du loyer allant de la période du 31 mars 2011 à fin décembre 2011.

En 2012, le propriétaire s'est acquitté de payer la moitié du solde restant soit 500 000€. Les 250 000€ restants sont en cours de règlement.

Cf. paragraphe relatif aux autres produits et charges non opérationnels.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.9. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2011 et 2010 pour chacun des commissaires aux comptes de Xilam Animation S.A. s'élève à :

	Ernst & Young Audit				Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes				Total			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010		
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Xilam Animation S.A. (société mère)	42	39	100	100	24	27	83	81	66	66	93	93
• Filiales intégrées					5	5	17	19	5	5	7	7
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 6.10. Evénements postérieurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu.

# **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Xilam Animation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.5.10.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des oeuvres audiovisuelles en fonction des recettes nettes attendues de l'exploitation de ces droits. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre Groupe, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre Groupe.
- La note 4.5.1 de l'annexe expose les conditions dans lesquelles votre Groupe a été amenée à activer ses déficits reportables. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre Groupe, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'élaboration des données prévisionnelles utilisées, à revoir les calculs effectués par votre Groupe et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

## **Comptes consolidés**

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG et Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel



## Comptes sociaux

## Sommaire

<b>Tableaux de synthèse.....</b>	<b>108</b>
Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.....	108
Bilans aux 31 décembre 2010 et 2011.....	109
<b>Notes annexes aux comptes sociaux .....</b>	<b>110</b>
1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice.....	110
2. Principes, règles et méthodes comptables .....	111
2.1. Principes généraux.....	111
2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux .....	111
2.3. Utilisation d'estimations .....	111
2.4. Approbation des comptes .....	111
2.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.....	112
2.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA).....	112
2.7. Crédit d'impôt audiovisuel.....	112
2.8. Produits et charges exceptionnels.....	112
2.9. Immobilisations incorporelles.....	113
2.10. Immobilisations corporelles.....	114
2.11. Immobilisations financières .....	115
2.12. Créances d'exploitation .....	115
2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	116
2.14. Provisions pour risques et charges .....	116
2.15. Instruments financiers dérivés .....	116
2.16. Intégration fiscale .....	116
2.17. Opérations en devises.....	117
3. Notes sur le compte de résultat.....	117
3.1. Chiffre d'affaires.....	117
3.2. Production immobilisée.....	117
3.3. Subventions d'exploitation .....	118
3.4. Autres produits.....	118
3.5. Autres charges et charges externes.....	118
3.6. Charges de personnel.....	118
3.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	118
3.8. Autres charges.....	119
3.9. Résultat financier .....	119
3.10. Résultat exceptionnel.....	120
3.11. Impôts sur le résultat.....	120
4. Notes sur le bilan .....	121
4.1. Immobilisations incorporelles.....	121
4.2. Immobilisations corporelles.....	122
4.3. Immobilisations financières .....	122
4.4. Actif circulant et autres actifs .....	123
4.5. Capitaux propres.....	124
4.6. Autres fonds propres .....	125
4.7. Provisions pour risques et charges .....	125
4.8. Endettement financier net.....	125
4.9. Autres dettes.....	127
4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères.....	127

## Comptes sociaux

5. Autres informations .....	128
5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	128
5.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	128
5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	128
5.4. Engagements et passifs éventuels.....	129
5.5. Société consolidante.....	130
5.6. Litige .....	130
5.7. Evénements postérieurs.....	131
6. Tableau des filiales et participations .....	131
7. Résultats de la société Xilam Animation SA au cours des cinq derniers exercices .....	132
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....</b>	<b>133</b>

## Comptes sociaux

Tableaux de synthèse – Comptes de résultat

# Tableaux de synthèse

## Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.1</b>	<b>6 955</b>	<b>6 785</b>
Production immobilisée	3.2	7 096	7 255
Subventions d'exploitation	3.3	1 798	1 584
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges <sup>(1)</sup>		23	
Autres produits	3.4	532	86
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>16 404</b>	<b>15 710</b>
Autres achats et charges externes	3.5	(3 960)	(3 650)
Impôts, taxes et versements assimilés		(112)	(158)
Charges de personnel	3.6	(4 437)	(4 421)
Dotations aux amortissements	3.7	(4 981)	(6 045)
Dotations aux provisions	3.7		(117)
Autres charges	3.8	(1 498)	(1 082)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(14 988)</b>	<b>(15 473)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 416</b>	<b>237</b>
Produits de participation <sup>(2)</sup>		259	215
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2	
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges <sup>(3)</sup>		235	132
Différences positives de change		7	49
<b>Total des produits financiers</b>		<b>503</b>	<b>396</b>
Dotations aux dépréciations et provisions		(1 051)	(425)
Intérêts et charges assimilées		(289)	(234)
Différences négatives de change		(33)	(39)
Autres charges financières		(10)	(5)
<b>Total des charges financières</b>		<b>(1 383)</b>	<b>(703)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.9</b>	<b>(880)</b>	<b>(307)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>536</b>	<b>(70)</b>
Sur opérations de gestion		1	
Sur opérations en capital		1 009	
Reprises sur provisions et transferts de charges		581	643
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 591</b>	<b>643</b>
Sur opérations de gestion		(44)	(2)
Sur opérations en capital		(10)	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(990)	(892)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>(1 044)</b>	<b>(894)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.10</b>	<b>547</b>	<b>(251)</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>3.11</b>	<b>617</b>	<b>729</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 700</b>	<b>408</b>
<sup>(1)</sup> dont transferts de charges		23	
<sup>(2)</sup> dont produits concernant les entreprises liées		259	215
<sup>(3)</sup> dont transferts de charges		199	129

## Comptes sociaux

Tableaux de synthèse – Bilans

### Bilans aux 31 décembre 2010 et 2011

	Notes	31.12.11		31.12.10	
		Valeurs brutes	Amortissements / Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Actif (en milliers d'euros)</b>					
Immobilisations incorporelles	4.1	73 366	(55 858)	17 508	14 645
Immobilisations corporelles	4.2	594	(76)	518	68
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	4.3	8 288	(6 939)	1 349	1 473
<b>Actif immobilisé</b>		<b>82 248</b>	<b>(62 873)</b>	<b>19 375</b>	<b>16 186</b>
Avances et acomptes versés sur commandes <sup>(2)</sup>	4.4	197		197	123
Créances clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	4.4	4 925	(901)	4 024	3 789
Autres créances <sup>(2)</sup>	4.4	4 688		4 688	3 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	184		184	310
<b>Actif circulant</b>		<b>9 994</b>	<b>(901)</b>	<b>9 093</b>	<b>8 194</b>
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	4.4	898		898	488
Ecarts de conversion actif	4.10	3		3	3
<b>Autres actifs</b>		<b>901</b>	<b>0</b>	<b>901</b>	<b>491</b>
<b>Total actif</b>		<b>93 143</b>	<b>(63 774)</b>	<b>29 369</b>	<b>24 871</b>
<sup>(1)</sup> dont à moins d'un an		34			1
<sup>(2)</sup> dont à plus d'un an		721			870
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Notes	31.12.11		31.12.10	
Capital social (entièrement versé)		470		470	
Primes d'émission		11 069		11 069	
Réserve légale		47		47	
Autres réserves		1 371		1 371	
Report à nouveau		(10 113)		(10 521)	
Résultat de l'exercice		1 700		408	
Provisions règlementées		6 020		5 611	
<b>Capitaux propres</b>	4.5	<b>10 564</b>		<b>8 455</b>	
Subventions à la production		3 300		1 960	
<b>Autres fonds propres</b>	4.6	<b>3 300</b>		<b>1 960</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4.7	<b>3</b>		<b>3</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(3)</sup>		900		269	
Emprunts et dettes financières divers <sup>(3)</sup>		6 396		7 868	
<b>Emprunts et dettes financières</b>	4.8	<b>7 296</b>		<b>8 137</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	2 312		1 677	
Dettes fiscales et sociales <sup>(3)</sup>	4.9	1 373		723	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	397		18	
Autres dettes <sup>(3)</sup>	4.9	1 783		2 384	
<b>Autres dettes</b>		<b>5 865</b>		<b>4 802</b>	
Produits constatés d'avance <sup>(3)</sup>	4.9	2 329		1 498	
Ecarts de conversion passif	4.10	12		16	
<b>Autres passifs</b>		<b>2 341</b>		<b>1 514</b>	
<b>Total Passif</b>		<b>29 369</b>		<b>24 871</b>	
<sup>(3)</sup> dont à plus d'un an		1 655		1 350	

## Notes annexes aux comptes sociaux

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### **1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice**

---

La société Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimedia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les cafards*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

En décembre 2011, Xilam Animation SA a décidé de transférer son siège social au 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, quittant ainsi son studio historique du 25 rue Yves Toudic Paris (10) dans lequel la Société était établie depuis plus de 15 ans. Ce déménagement, qui a pour objectif d'accompagner la croissance du Groupe, permet à Xilam Animation de bénéficier d'un environnement plus adapté à ses activités et d'offrir à ses artistes et techniciens, ainsi qu'à ses partenaires, un lieu facile d'accès, avec un meilleur confort et plus d'espace.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

---

### 2.1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

### 2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est celle du coût historique.

Concernant les notes 2.9 et 2.10, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société applique les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### 2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Xilam Animation à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, et les provisions pour risques et charges<sup>(3)</sup>.

### 2.4. Approbation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2011 de la société Xilam Animation, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 mars 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 31 mai 2012.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.9.1.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.12.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.14.

## **Comptes sociaux**

Notes annexes aux comptes sociaux

### **2.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### **2.5.1. Chiffre d'affaires sur ventes catalogue**

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est comptabilisé en produits de l'exercice, dès la signature du contrat.

#### **2.5.2. Chiffre d'affaires sur production de séries d'animation**

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

#### **2.5.3. Chiffre d'affaires Multimédia**

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires est la livraison du produit ou la réalisation du service.

### **2.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)**

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'oeuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

### **2.7. Crédit d'impôt audiovisuel**

Le crédit d'impôt audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs oeuvres audiovisuelles. Il est constaté sous la rubrique "Impôts sur le résultat".

### **2.8. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Xilam Animation sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus et moins-values de cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.



## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.9. Immobilisations incorporelles

#### 2.9.1. Oeuvres audiovisuelles et jeux vidéo produits

La valeur brute des séries d'animation et jeux vidéo produits, inscrite au bilan, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les marques de chaque oeuvre produite font l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI (France), l'OHMI (Communauté européenne) ou d'autres instituts territoriaux. Ce coût fait partie intégrante du coût de production de l'oeuvre.

Les "parts coproducteurs" versées par les diffuseurs ou autres partenaires non actifs sont considérées comme des recettes compte tenu de leur caractère forfaitaire, et de l'absence de toute participation aux aléas de la production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à la Société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

#### 2.9.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des séries définies par la Direction Générale des Impôts dans l'Instruction du 6 août 1987 (BOI 4-D-1-87) à savoir :

- Amortissement de chaque production à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de l'exercice.

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

- Complément éventuel dans la limite du montant déterminé par application au prix de revient de la production d'un certain coefficient : ce complément d'amortissement est prélevé sur les recettes nettes fiscales disponibles (après amortissement) d'autres séries produites.

Coefficients de dépréciation	Taux mensuel
- 1 <sup>er</sup> mois	30%
- 2 <sup>ème</sup> mois	25%
- 3 <sup>ème</sup> mois	20%
- 4 <sup>ème</sup> mois	15%
- les deux mois suivants	2%
- les six derniers mois	1%

- Amortissement linéaire sur 3 ans : amortissement minimum en l'absence d'application des deux autres méthodes.

#### 2.9.3. Oeuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont dorénavant amorties linéairement sur une durée de 10 ans.

#### 2.9.4. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme CRC 2004-06 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

#### 2.9.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

### 2.10. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'acquisition, les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction ainsi que les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la production des actifs.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation SA ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

## 2.11. Immobilisations financières

### 2.11.1. Titres de participation

Les titres de participation représentent les intérêts de Xilam Animation dans le capital de sociétés.

Ils sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés en devises étrangères.

Néanmoins, compte tenu de la méthode d'appréciation de la valeur d'inventaire, une baisse du cours de la devise n'est pas systématiquement suffisante pour justifier une dépréciation des titres.

La valeur d'inventaire est ajustée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les critères retenus sont :

- les éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ;
- les éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ;
- les éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à des participations, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

### 2.11.2. Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long-terme consentis à des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA possède une participation. A chaque clôture, le caractère recouvrable des prêts est apprécié et une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

### 2.11.3. Prêts et autres immobilisations

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnement versés. Le principe de dépréciation est le même que pour les créances rattachées à des participations.

## 2.12. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le montant de la dépréciation varie en fonction des possibilités réelles de recouvrement de la créance, évaluée avec prudence sur la base de la situation patrimoniale du débiteur, de la complexité de l'action de recouvrement et de la situation générale du marché. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme : ils comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

### 2.14. Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 2.14.1. Prestations de retraites

##### 2.14.1.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par Xilam Animation SA auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites.

Les obligations de la Société se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

##### 2.14.1.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Dans le cadre de ce régime à prestations définies, l'engagement actuariel, calculé conformément aux règles en vigueur et sur la base des informations relatives au personnel présent dans la Société à la date de clôture, est non significatif ; aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

### 2.15. Instruments financiers dérivés

Xilam Animation SA n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

### 2.16. Intégration fiscale

Xilam Animation SA et ses filiales françaises, détenues à 95% au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223A du Code Général des Impôts.

Le périmètre au 31 décembre 2011 est composé des sociétés suivantes : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

Ce régime permet sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale intégrée dans Xilam Animation supporte l'impôt société qui lui est propre. Le boni ou mali de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Xilam Animation.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.17. Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours figurent en compte de régularisation. En cas de perte latente, une provision pour pertes de change est enregistrée.

## 3. Notes sur le compte de résultat

### 3.1. Chiffre d'affaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
<b>Production de séries d'animation</b>	<b>3 226</b>	<b>3 810</b>
• France	2 491	3 054
• Europe	524	552
• Amérique	63	90
• Asie-Orient	137	51
• Autres	11	63
<b>Ventes Catalogue</b>	<b>2 753</b>	<b>2 445</b>
• France	1 495	1 662
• Europe	366	552
• Amérique	32	100
• Asie-Orient	850	93
• Autres	10	38
<b>Autres, Multimédia, Merchandising</b>	<b>976</b>	<b>530</b>
• France	904	493
• Europe	43	37
• Amérique	6	
• Asie-Orient	23	
• Autres		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 955</b>	<b>6 785</b>
• France	4 890	5 209
• Europe	933	1 141
• Amérique	101	190
• Asie-Orient	1 010	144
• Autres	21	101

### 3.2. Production immobilisée

La production immobilisée correspond à l'activation des coûts engagés dans le cadre des productions terminées et des productions en cours. Les frais engagés sur les séries en développement sont enregistrés en charges de l'exercice.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.3. Subventions d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Subventions octroyées à la production de séries d'animation	1 689	1 474
Subventions octroyées au développement de séries d'animation	106	110
Aides aux employeurs d'apprentis	3	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 798</b>	<b>1 584</b>

### 3.4. Autres produits

En 2011, les autres produits comprennent essentiellement les refacturations de services faites à la société One World Films dans le cadre du film *La Guerre des Boutons*, réalisé par Yann Samuell, pour un montant de 454 milliers d'euros.

### 3.5. Autres charges et charges externes

En 2011, l'augmentation des autres charges et charges externes s'explique principalement par la hausse significative des loyers et charges locatives pour le siège social qui passent de 139 milliers d'euros en 2010 à 359 milliers d'euros en 2011, et des coûts non récurrents relatifs au déménagement dans les nouveaux locaux de la rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (10) pour un montant de 176 milliers d'euros.

### 3.6. Charges de personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	31.12.10
Salaires et charges permanents et intermittents Structure avant imputation aux productions	(1 670)	(1 473)
<i>dont charges patronales</i>	(543)	(465)
Salaires et charges intermittents Productions	(2 767)	(2 948)
<i>dont charges patronales</i>	(1 092)	(1 058)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(4 437)</b>	<b>(4 421)</b>

### 3.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
Dotations aux amortissements		
• Immobilisations incorporelles	(4 936)	(6 019)
• Immobilisations corporelles	(45)	(26)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		(117)
<b>Total</b>	<b>(4 981)</b>	<b>(6 162)</b>

La diminution des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles en 2011 s'explique notamment par la baisse du volume d'activité sur l'exercice 2011 par rapport à celui de 2010 et par un coût de fabrication des séries plus faible en 2011 qu'en 2010.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.8. Autres charges

Ce poste enregistre une augmentation en 2011 liée notamment aux droits d'auteur du compositeur de la bande originale du film *La Guerre des Boutons* ainsi qu'aux rétrocessions de droits aux Soficas qui passent de 172 milliers d'euros en 2010 à 375 milliers d'euros en 2011.

### 3.9. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2011	2010
Dotations	(1 051)	(425)
Reprises	36	3
<b>Provisions financières</b>	<b>(1 015)</b>	<b>(422)</b>
Produits de participation	259	215
Produits des autres immobilisations financières	2	
Intérêts des emprunts	(289)	(234)
Frais financiers activés	199	129
Résultat net de change	(26)	10
Autres	(10)	(5)
<b>Produits et (charges) financiers nets</b>	<b>135</b>	<b>115</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(880)</b>	<b>(307)</b>

Les dotations de 1 051 milliers d'euros correspondent à des provisions pour dépréciation des autres titres rattachées à des participations relatives aux filiales Xilam Films pour 1 014 milliers d'euros, Xilam Multimédia pour 3 milliers d'euros et Igloo Productions GmbH pour 31 milliers d'euros, et à une dotation aux provisions pour risques de change de 3 milliers d'euros.

Les reprises de provisions concernent une reprise de provision pour dépréciation des titres pour 25 milliers d'euros et des créances rattachées à des participations pour 8 milliers d'euros relative à la filiale Igloo Entreprises Limited et une reprise de provision pour risques de change de 3 milliers d'euros.

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.10. Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2011	2010
Dotations	(990)	(892)
Reprises	581	643
<b>Provisions exceptionnelles</b>	<b>(409)</b>	<b>(249)</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif		
• Immobilisations incorporelles		
• Immobilisations corporelles	2	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
• Immobilisations incorporelles		
• Immobilisations corporelles	(10)	
<b>Résultat de cessions d'éléments d'actif</b>	<b>(8)</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels		
• Sur opérations de gestion	1	
• Autres	1 007	
Charges exceptionnelles		
• Sur opérations de gestion	(44)	(2)
• Autres		
<b>Produits et (charges) exceptionnels nets</b>	<b>964</b>	<b>(2)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>547</b>	<b>(251)</b>

Les autres produits exceptionnels sont principalement composés de l'indemnité d'éviction de 1 000 milliers d'euros.

### 3.11. Impôts sur le résultat

Compte tenu des modifications de loi sur l'utilisation des déficits reportables, la charge d'impôt sur les bénéfices de Xilam Animation SA pour l'exercice 2011 s'élève à 110 milliers d'euros.

Le montant des déficits reportables, sans limitation dans le temps, du groupe fiscal s'élève à 11 589 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le crédit d'impôt audiovisuel s'élève à 727 milliers d'euros en 2011, contre 729 milliers d'euros en 2010.



## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4. Notes sur le bilan

#### 4.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.11	Mouvements de la période			31.12.10
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Séries d'animation acquises	3 823	500			3 323
Séries d'animation produites	63 833			4 982	58 851
Jeux vidéo	1 330				1 330
Productions phonographiques	35				35
Bande original films	158	158			
Logiciels	26	5	(260)		281
Séries d'animation en cours de production	4 160	7 136		(4 982)	2 007
<b>Valeurs brutes</b>	<b>73 366</b>	<b>7 799</b>	<b>(260)</b>	<b>0</b>	<b>65 827</b>
Séries d'animation acquises	(2 634)	(239)			(2 395)
Séries d'animation produites	(51 839)	(4 691)			(47 148)
Jeux vidéo	(1 330)				(1 330)
Productions phonographiques	(35)				(35)
Bande original films	0				
Logiciels	(20)	(6)	260		(274)
<b>Amortissements</b>	<b>(55 858)</b>	<b>(4 936)</b>	<b>260</b>	<b>0</b>	<b>(51 182)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>17 508</b>	<b>2 863</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 645</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

Au cours de l'exercice 2011, Xilam Animation SA a racheté les droits d'exploitation pour les séries *Oggy et les cafards – Saisons 1, 2 et 3* sur de nouveaux territoires (notamment Asie, Espagne et Italie) pour 500 milliers d'euros.

L'augmentation de la valeur brute des séries d'animation produites correspond aux investissements dans les épisodes des séries qui ont été livrés aux diffuseurs au cours de l'exercice : *Les Dalton* (8 épisodes), *Zig & Sharko* (44 épisodes) et *Flapacha, où es-tu ?* (anciennement *Summer Camp*) (10 épisodes).

Les séries en cours de production au 31 décembre 2011 sont : *Flapacha, où es-tu ?* (anciennement *Summer Camp*) (42 épisodes), *Oggy et les cafards – Saison 4* (78 épisodes) et *Hubert et Takako* (78 épisodes).

Le montant des frais financiers capitalisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 198 milliers d'euros, contre 129 milliers d'euros en 2010.

Au cours de l'exercice 2011, Xilam Animation SA a produit la bande originale du film *La Guerre des Boutons* réalisé par Yann Samuell à hauteur de 158 milliers d'euros.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.2. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	Autres mouvements		31.12.11
		+	-	
Installations - Agencements	437	437	(43)	43
Matériel de bureau et informatique	105	16	(195)	284
Matériel audiovisuel	0		(14)	14
Mobilier	52	52	(10)	10
<b>Valeurs brutes</b>	<b>594</b>	<b>505</b>	<b>(262)</b>	<b>351</b>
Installations - Agencements	(3)	(5)	35	(33)
Matériel de bureau et informatique	(73)	(39)	193	(227)
Matériel audiovisuel	0		14	(14)
Mobilier	0	(1)	10	(9)
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>(76)</b>	<b>(45)</b>	<b>252</b>	<b>(283)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>518</b>	<b>460</b>	<b>(10)</b>	<b>68</b>

Compte tenu du déménagement dans les nouveaux locaux du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3) mi-décembre 2011, Xilam Animation SA a investi 496 milliers d'euros en agencement, matériel de bureau et mobilier.

### 4.3. Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	Autres mouvements		31.12.10
		+	-	
Titres de participation	761			761
Créances rattachées à des participations	6 848	274	(38)	6 612
<i>dont intérêts courus</i>	219	31		188
Prêts au personnel	0		(1)	1
Autres prêts	10	10		
Dépôts	184	161		23
Cautionnements	485	485		
<i>dont intérêts courus</i>	2	2		
<b>Valeurs brutes</b>	<b>8 288</b>	<b>930</b>	<b>(39)</b>	<b>7 397</b>
Titres de participation	(102)		25	(127)
Créances rattachées à des participations	(6 837)	(1 048)	8	(5 797)
Prêts au personnel	0			
Autres prêts	0			
Dépôts	0			
Cautionnements	0			
<b>Dépréciations</b>	<b>(6 939)</b>	<b>(1 048)</b>	<b>33</b>	<b>(5 924)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 349</b>	<b>(118)</b>	<b>(6)</b>	<b>1 473</b>

Un dépôt de garantie et une caution ont été donnés au propriétaire du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3), nouveau siège social de Xilam Animation SA.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.3.1. Etat des échéances à la clôture

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11			31.12.10		
	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an
Titres de participation	761		761	761		761
Créances rattachées à des participations	6 849		6 849	6 611		6 611
Prêts au personnel				1	1	
Autres prêts	10	10				
Dépôts	184	22	162	23		23
Cautiionnements	485	2	483			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 289</b>	<b>34</b>	<b>8 255</b>	<b>7 396</b>	<b>1</b>	<b>7 395</b>

### 4.4. Actif circulant et autres actifs

#### 4.4.1. Valeurs brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11			31.12.10		
	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	197	197		123	123	
Créances clients et comptes rattachés	4 925	4 925		4 690	4 690	
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>2 015</i>	<i>2 015</i>		<i>1 435</i>	<i>1 435</i>	
Créances sociales	3	3			0	
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>2</i>	<i>2</i>			<i>0</i>	
Etat, impôts sur les bénéfices	680	680		1 434	1 434	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	524	524		219	219	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1	1		6	6	
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>1</i>	<i>1</i>			<i>0</i>	
Débiteurs divers	3 480	3 171	309	2 313	1 848	465
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>2 419</i>	<i>2 110</i>	<i>309</i>	<i>2 301</i>	<i>1 836</i>	<i>465</i>
<b>Actif circulant</b>	<b>9 810</b>	<b>9 501</b>	<b>309</b>	<b>8 785</b>	<b>8 320</b>	<b>465</b>
Charges constatées d'avance	898	486	412	488	83	405
Ecarts de conversion actif	3	3		3	3	
<b>Autres actifs</b>	<b>901</b>	<b>489</b>	<b>412</b>	<b>491</b>	<b>86</b>	<b>405</b>
<b>Total</b>	<b>10 711</b>	<b>9 990</b>	<b>721</b>	<b>9 276</b>	<b>8 406</b>	<b>870</b>

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.4.2. Détail des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10
		+	-	
Créances clients et comptes rattachés	(901)			(901)
<b>Total dépréciations</b>	<b>(901)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(901)</b>

### 4.5. Capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11	Mouvements de la période				31.12.10
		Affectation du résultat de l'exercice 2010	Résultat de l'exercice	+	-	
Capital social	470				470	
Prime d'émission	11 069				11 069	
Réserve légale	47				47	
Autres réserves	1 371				1 371	
Report à nouveau	(10 113)	408			(10 521)	
Résultat de l'exercice	1 700	(408)	1 700		408	
Provisions réglementées	6 020			990	(581)	5 611
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 564</b>	<b>0</b>	<b>1 700</b>	<b>990</b>	<b>(581)</b>	<b>8 455</b>

#### 4.5.1. Composition du capital

	31.12.11	Mouvements de la période		31.12.10
		+	-	
Nombre de titres	4 700 000			4 700 000
Nominal	0,10 €			0,10 €
<b>Capital (en milliers d'euros)</b>	<b>470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>470</b>

#### 4.5.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

#### 4.5.3. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas d'options exerçables.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.6. Autres fonds propres

(En milliers d'euros)	31.12.11	Autres mouvements		31.12.10
		+	-	
Subventions à la production	3 300	3 938	(2 598)	1 960
<b>Autres fonds propres</b>	<b>3 300</b>	<b>3 938</b>	<b>(2 598)</b>	<b>1 960</b>

Au 31 décembre 2011, ce poste enregistre principalement les subventions à la production suivantes :

- Subventions de réinvestissement octroyées par le Centre National de la Cinématographie pour les épisodes restant à livrer des séries *Flapacha, où es-tu ?* (1 007 milliers d'euros) et *Oggy et les cafards – Saison 4* (1 300 milliers d'euros).
- Investissements de Soficas pour les épisodes restant à livrer des séries *Flapacha, où es-tu ?* (222 milliers d'euros) et *Oggy et les cafards – Saison 4* (731 milliers d'euros).

### 4.7. Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31.12.11	Autres mouvements			31.12.10
		+	- <sup>(1)</sup>	- <sup>(2)</sup>	
Provisions sur pertes de change	3	3		(3)	3
<b>Provisions pour risques</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>

<sup>(1)</sup> Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

<sup>(2)</sup> Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

### 4.8. Endettement financier net

Par endettement financier net, Xilam Animation SA entend l'ensemble des dettes financières minoré des disponibilités.

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	184	310
Soldes créditeurs de banques	(572)	(806)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(388)</b>	<b>(496)</b>
Emprunts	(900)	(269)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(900)</b>	<b>(269)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(1 288)</b>	<b>(765)</b>
Crédits de production	(4 805)	(5 480)
Concours bancaires courants	(1 019)	(1 582)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(5 824)</b>	<b>(7 062)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(7 112)</b>	<b>(7 827)</b>

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Dailly".

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.8.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
Comptes de dépôts et banques	181	308
Caisses	3	2
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>184</b>	<b>310</b>

### 4.8.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.11	+	-	31.12.10
Emprunts	900	1 001	(370)	269
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>0</i>		<i>(1)</i>	<i>1</i>
Crédits de production	4 805	6 105	(6 780)	5 480
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>0</i>			<i>0</i>
Soldes créditeurs de banques	572	572	(806)	806
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>(11)</i>	<i>11</i>
Concours bancaires courants	1 019	1 002	(1 565)	1 582
<b>Total</b>	<b>7 296</b>	<b>8 680</b>	<b>(9 521)</b>	<b>8 137</b>

En 2011, Xilam Animation SA a entièrement remboursé le crédit bancaire relatif à l'acquisition de sa filiale de production au Vietnam.

Au cours du second semestre 2011, Xilam Animation SA a renouvelé sa ligne de financement à moyen terme dont la précédente avait été remboursée en avril 2011. La nouvelle ligne accordée est fixée à 1 000 milliers d'euros remboursable sur 3 ans. La quote-part remboursable à long terme s'élève à 528 milliers d'euros. Cette ligne de financement a permis à Xilam Animation SA de financer une partie de ses investissements incorporels (acquisition des droits d'exploitation de *Oggy et les cafards – Saisons 1, 2 et 3* sur de nouveaux territoires, déjà source de revenus significatifs en 2011).

### 4.8.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2011

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = créditeur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt BNP Paribas (ex Fortis)	39					Euribor + <sup>(1)</sup>	09/09/12
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme 2011	861				528	Euribor + <sup>(1)</sup>	21/07/14
<b>Emprunts</b>	<b>900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>528</b>		
<i>Les Dalton - Production</i>	373		-1	11		Euribor + <sup>(1)</sup>	10/06/12
<i>Zig &amp; Sharko - Production</i>	1 197					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/03/13
<i>Escombe - Turner</i>	286					Euribor + <sup>(1)</sup>	13/09/12
<i>Divers développements 2010</i>	100					Euribor + <sup>(1)</sup>	01/03/12
<i>Flapacha où es-tu ? - Production</i>	1 356	844	0	2	98	Euribor + <sup>(1)</sup>	04/08/13
<i>Crédit de trésorerie 2011</i>	972					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/01/13
<i>Oggy et les cafards-Saison 4 - Préparation</i>	424					Euribor + <sup>(1)</sup>	19/02/12
<i>Hubert et Takako - Préparation</i>	97	91				Euribor + <sup>(1)</sup>	19/02/12
<b>Crédits de production</b>	<b>4 805</b>	<b>935</b>	<b>-1</b>	<b>13</b>	<b>98</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.8.4. Etat des échéances des dettes à la clôture

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11			31.12.10		
	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts	900	372	528	269	232	37
Crédits de production	4 805	4 707	98	5 480	5 037	443
Soldes créditeurs de banques	572	572		806	806	
Concours bancaires courants	1 019	1 019		1 582	1 582	
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>7 296</b>	<b>6 670</b>	<b>626</b>	<b>8 137</b>	<b>7 657</b>	<b>480</b>

### 4.9. Autres dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11			31.12.10		
	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an	Valeurs brutes	A un an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 312	2 312		1 677	1 677	
<i>dont charges à payer</i>	805	805		514	514	
Dettes sur immobilisations	397	397		18	18	
<i>dont charges à payer</i>		0			0	
Dettes sociales	967	967		504	504	
<i>dont charges à payer</i>	184	184		131	131	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	248	248		104	104	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	158	158		115	115	
<i>dont charges à payer</i>	37	37		44	44	
Entreprises liées				170	170	
Dettes diverses	1 783	838	945	2 214	1 344	870
<i>dont charges à payer</i>	1 057	488	569	1 160	290	870
<b>Autres dettes</b>	<b>5 865</b>	<b>4 920</b>	<b>945</b>	<b>4 802</b>	<b>3 932</b>	<b>870</b>
Produits constatés d'avance	2 329	2 245	84	1 498	1 498	
Ecarts de conversion passif	12	12		16	16	
<b>Autres passifs</b>	<b>2 341</b>	<b>2 257</b>	<b>84</b>	<b>1 514</b>	<b>1 514</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>8 206</b>	<b>7 177</b>	<b>1 029</b>	<b>6 316</b>	<b>5 446</b>	<b>870</b>

### 4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.11			31.12.10		
	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change
Sur avances et acomptes versés sur commandes		3			1	
Sur autres créances clients / dettes fournisseurs	3	9	3	3	15	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>3</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 5. Autres informations

#### 5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.11	31.12.10
Cadres	15	14
Non cadres	5	5
<b>Permanents</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
Cadres	17	14
Non cadres	23	22
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>40</b>	<b>35</b>
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>54</b>

#### 5.2. Rémunération des mandataires sociaux

Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation SA, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam Animation par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la Direction Générale du Groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2011, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 milliers d'euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2011 aux autres membres du Conseil d'administration.

#### 5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Ont été identifiées comme parties liées :

- Toutes les sociétés intégrées globalement en consolidation, à savoir :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Entreprises Ltd	Intégration globale	100%	100%	Angleterre
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

- Les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs, soit :
  - MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé.



## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

(En milliers d'euros)	31.12.11	31.12.10
<b>Eléments relevant de postes de bilan</b>		
Titres de participation	761	761
Dépréciations des titres de participation	(102)	(127)
Créances rattachées à des participations	6 848	6 612
Dépréciations des créances rattachées à des participations	(6 837)	(5 797)
Avances et acomptes versés sur commandes	104	123
Créances clients et comptes rattachés	772	773
Dépréciations des comptes clients	(752)	(752)
Autres créances	77	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	470	437
Autres dettes		579
<b>Eléments relevant du compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	220	100
Autres produits	454	17
Autres achats et charges externes	(957)	(1 024)
Autres charges d'exploitation	(80)	(136)
Produits de participation	259	215

### 5.4. Engagements et passifs éventuels

#### 5.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Xilam Animation SA est engagée dans la production de séries d'animation pour un montant de 10 974 milliers d'euros au 31 décembre 2011, contre 7 106 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Parallèlement, Xilam Animation SA bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les séries d'un montant de 11 462 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 6 559 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Xilam Animation SA a accordé à l'une de ses banques, en contrepartie d'une ligne de découvert de 150 milliers d'euros, un nantissement des garanties du contrat d'assurance "Homme clé" de son dirigeant.

##### 5.4.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 juillet 2011, Xilam Animation SA a signé une convention de crédit avec Natixis Coficiné d'un montant de 1 000 milliers d'euros aux fins notamment de financer des acquisitions de droits complémentaires sur ses séries. En garantie, Xilam Animation a signé un acte de nantissement en faveur des prêteurs qui porte sur l'intégralité des produits à lui revenir de l'exploitation de ses séries de catalogue produites au 31 décembre 2010. Ce nantissement n'est activable par les prêteurs qu'en cas de défaillance dans l'amortissement mensuel de la ligne de crédit.

Le 26 septembre 2011, Xilam Animation SA a souscrit une caution bancaire de 485 milliers d'euros au profit de son bailleur la société Edissimo en cas de défaillance dans le règlement des loyers du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth. Cet actif financier inscrit au bilan, équivalent à 9 mois de loyers, est, par conséquent, nanti au profit du bailleur.

##### 5.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2011.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 5.4.3. Opérations de crédit-bail

#### 5.4.3.1. Immobilisations en crédit-bail

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		2011	Cumulées	
Matériel de bureau et informatique	1 821	(118)	(971)	850

#### 5.4.3.2. Engagements de crédit-bail

<i>(En milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	2011	Cumulées	A 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Matériel de bureau et informatique	130	1 056	282	703	985	

### 5.4.4. Engagements de loyers

Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total des loyers à payer	2012	2013	2014
Loyers restants dus	1 177	434	428	315

### 5.4.5. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2011, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 524 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

## 5.5. Société consolidante

Xilam Animation SA est la société consolidante du groupe Xilam Animation.

## 5.6. Litige

Le litige relatif aux locaux du 25 rue Yves Toudic à Paris (10) avec le propriétaire des lieux a été soldé fin décembre 2011 avec la remise des clés lors de la sortie des lieux. Conformément au protocole d'accord signé en décembre 2010, Xilam Animation SA s'est acquittée d'une indemnité compensatrice égale au double du loyer allant de la période du 31 mars 2011 à fin décembre 2011.

En 2012, le propriétaire s'est acquitté de payer la moitié du solde restant dû, soit 500 milliers d'euros. Les 250 milliers d'euros restants sont en cours de règlement.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 5.7. Evénements postérieurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu.

## 6. Tableau des filiales et participations

(En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres		Créances rattachées aux participations	Dépréciations des prêts et avances	Cautions et avals donnés	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés pendant l'exercice
					Brute	Nette						
<b>Filiales</b>												
<b>Filiales françaises</b>												
Xilam Films SAS	50	(6 888)	100%	50 000	50	0	5 840	(5 840)		(157)	104	
Xilam Multimédia SAS	50	(61)	100%	50 000	50	0	12	(12)		(3)		
<b>Filiales étrangères</b>												
Armada TMT Studio (Vietnam)	39	(153)	100%	1 066 190	634	634				(29)	588	
Igloo Productions GmbH (Allemagne)	25	4	100%	25 000	25	25	11			(2)		
Igloo Enterprises Ltd (Angleterre)	1	(2 563)	100%	1 000	2	0	985	(985)				

### Participations

Au 31 décembre 2011, aucune participation n'est détenue par Xilam Animation SA.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 7. Résultats de la société Xilam Animation SA au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	2011 12 mois	2010 12 mois	2009 12 mois	2008 12 mois	2007 16 mois
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	470	470	470	470	470
Nombres d'actions ordinaires existantes	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 955	6 785	7 114	7 404	4 552
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7 488	6 512	6 822	8 431	996
Impôts sur les bénéfices	617	729	704	1 051	428
Amortissements et provisions	(6 405)	(6 833)	(8 305)	(8 783)	(4 971)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 700	408	(779)	699	(3 547)
Résultat distribué					
<b>III - Résultat par actions (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,72	1,54	1,60	2,02	0,30
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,36	0,09	(0,17)	0,15	(0,75)
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	60	54	40	60	60
Montant de la masse salariale de l'exercice	(2 802)	(2 898)	(3 024)	(3 882)	(3 101)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	(1 635)	(1 523)	(1 606)	(2 143)	(1 722)

# **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Xilam Animation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.9.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des oeuvres audiovisuelles, en fonction du total des recettes nettes attendues de l'exploitation de ces droits. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre Société, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre Société.
- La note 2.11.1 de l'annexe expose la méthode retenue dans le cadre de la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des titres de participation et des créances rattachées, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre Société.

## **Comptes sociaux**

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG et Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel